

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 4 avril 2023, à 19 h**

**Maison du citoyen
12090, rue Notre-Dame Est**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2023 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTION ET COMMENTAIRE DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DES DOCUMENTS

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1234281012

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Larotek inc., un contrat pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit un montant de 1 888 888,88 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 951 511,84 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING23-01 (4 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1234281015

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavages Métropolitain inc., un contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur des tronçons de la rue Notre-Dame est, entre la limite Ouest de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et le Boulevard Saint-Jean-Baptiste, au prix de sa soumission, soit au montant de 246 000 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 302 580 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING23-03 (6 soumissionnaires)

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1233704002

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise L.S.M. Son & Lumière Inc., pour le renouvellement d'équipement de sonorisation pour la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles, au montant de 52 656,85 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Contrat de gré à gré numéro CSLDS22-13 (4 offres de services)

20.04 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1238274002

Octroyer à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à l'entreprise Nadeau Blondin Lortie architectes inc., un contrat de services professionnels, pour la conception et la réalisation de travaux de réfection de toiture à la Maison Pierre-Chartrand, immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, situé au 8000, boul. Gouin Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 51 738,75 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 68 295,15 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres sur invitation numéro IMM.SP23-01 (1 soumissionnaire)

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1232971004

Octroyer une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de local à la Société canadienne du cancer, pour l'organisation de l'événement "Une pose pour le rose" qui aura lieu à la salle des Couventines de la Maison du citoyen, le 23 avril 2023.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1231227001

Octroyer une contribution financière de 45 000 \$ aux Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre d'un Marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2023 et édicter les ordonnances les autorisant. Approuver la convention à cet effet.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1234281008

Octroyer une contribution financière de 8 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour l'année 2023. Approuver la convention et le virement de crédits à cet effet.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1232971002

Octroyer trois contributions financières, non récurrentes, totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille et de la Fête nationale pour l'année 2023, tel qui suit : Initiative 1,2,3 Go! RDP 2 000 \$, Loisirs communautaires Le Relais du Bout 2 000 \$, Pointe-aux-Fêtes 2 000 \$. Approuver les conventions et les virements de crédits à cet effet.

20.09 Autres affaires contractuelles

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1234281014

Octroyer six contributions financières totalisant la somme de 33 002,24 \$ aux organismes ci-après désignées, pour permettre la réalisation des initiatives proposées dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 15 avril au 31 décembre 2023, tel qui suit : École primaire Félix-Leclerc 8 557 \$, CPE Picasso - Installation l'Azur 3 069,95 \$, École spécialisée secondaire La Passerelle 7 555,29 \$, Foyer de groupe J-Octave Roussin 1 820 \$, Habitations Mainbourg 8 000 \$, Collectif super boat people 4 000 \$. Approuver les conventions à cet effet.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1237740001

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 65 000 \$, réparti aux deux organismes suivants et ce, pour la période d'avril 2023 à juin 2023 : Équipe RDP pour un montant de 35 000 \$, Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 30 000 \$, dans le cadre du programme « Soutien à la création et la consolidation d'espace jeunesse montréalais » du Ministère de la sécurité publique. Approuver les deux projets de convention à cet effet.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1238394002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ pour la période du 1er avril 2023 au 31 décembre 2024 à l'organisme Société Ressource Loisirs de Pointe-aux-Trembles dans le cadre de la réalisation des activités et projets entourant les Fêtes du 350e de Pointe-aux-Trembles. Approuver le projet de convention et autoriser l'affectation de surplus libres à cet effet.

20.12 Immeuble - Location

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1231227002

Approuver une convention de prêt à l'organisme Marchés public de Pointe-aux-Trembles, pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour une période de 6 mois et édicter les ordonnances les autorisant.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1232468002

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de février 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 28 janvier au 24 février 2023. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de février 2023 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2023.

30.02 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 10 février 2023.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1233997002

Octroyer trois commandites aux organismes suivants soit 300 \$ au Club de patinage de Rivière-des-Prairies, 500 \$ à L'Alternative centre de jour en santé mentale et 300 \$ au Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus PAT, le tout pour l'organisation de leurs activités.

30.04 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1234281017

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés, en vertu du règlement 20-030 et de prendre en charge la réalisation des travaux de correction de raccordements d'égout inversés sur des tronçons de rue visés par le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2023), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

30.05 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1232971003

Adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovía » afin de confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à ce programme pour l'année 2023.

40 – Réglementation

ADOPTION

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1234281011

Adoption du règlement numéro RCA23-30113 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

40.02 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236425001

Adoption du règlement numéro RCA09-Z01-051 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne principalement des dispositions relatives à l'agriculture urbaine et à l'ajout de la section 13.22 ».

40.03 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225270006

Adoption de la résolution numéro PP-147 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'usage H.4 « habitation multifamiliale » (maximum de 6 logements) et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à un article du Règlement de zonage sur le lot projeté 6 523 487, ainsi qu'à encadrer l'aménagement de terrain pour les lots projetés 6 523 486 et 6 523 487, le tout sur la 59e avenue - District de La Pointe-aux-Prairies ».

DÉROGATION MINEURE

40.04 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1230394002

Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure, relativement au recul exigé pour une construction hors toit pour un bâtiment résidentiel situé au 1375, boulevard Saint-Jean-Baptiste.

ORDONNANCE

40.05 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1234281016

Édiction de l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-006, visant à abroger l'ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-010 et à remettre en vigueur l'application de l'article 31, paragraphe 1, du " Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ".

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques

Avis de motion du règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique ».

40.07 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques

Adoption du premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique ».

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1231163001

Autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 6,6 personnes par année. Autoriser une dépense de 496 146,50 \$. Autoriser l'affectation des surplus de gestion au même montant et approuver les virements de crédits.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1234281013

Désigner les membres du comité de transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat de deux ans, débutant le 4 avril 2023.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1233997003

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de madame Daphney Colin.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 34

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1234281012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Larotek inc., un contrat pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit un montant de 1 888 888,88 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 951 511,84 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING23-01 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé:

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Larotek inc., un contrat pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 888 888,88 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING23-01 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 951 511,84 \$, taxes, incidences et contingences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 65,05% par l'arrondissement et 34,95% par la Ville centre;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Construction Larotek inc.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-21 21:18

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1234281012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Larotek inc., un contrat pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit un montant de 1 888 888,88 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 951 511,84 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING23-01 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement, afin de réparer certaines sections de trottoirs et bordures détériorées ainsi que de répondre aux demandes des propriétaires riverains qui ont payé pour obtenir ou encore modifier des entrées charretières existantes.
 L'appel d'offres public ING23-01 a été lancé le 8 février 2023 et publié sur le site SEAO.
 L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mars 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE23 0326 -1239796001 - 8 mars 2023 - Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023.
 CA22 30 12 0363. D'offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2023, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.
 CA22 30 04 0054. D'octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Larotek inc., le contrat pour des travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 235 073,53 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING22-01 (6 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de la présente soumission consistent principalement, sans s'y limiter, à la reconstruction de trottoirs, de bordures et/ou d'entrées charretières et de dalles pour mobilier urbain sur diverses rues de l'arrondissement et divers travaux connexes.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 24 845,18 \$ taxes incluses.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. L'enveloppe des incidences est déterminée à 37 777,78 \$ taxes incluses, soit 2 % du coût des travaux.

JUSTIFICATION

Il y a eu huit (8) preneurs de cahier des charges dont une municipalité. Quatre (4) soumissions ont été déposées (50%). Les soumissionnaires ayant déposé un offre sont : Constructions Larotek inc., Cojalac inc., les Entreprises Michaudville inc. et Groupe ABF inc. L'analyse de conformité produite par nos services du Greffe (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Tableau d'analyse:

Contrat au plus bas soumissionnaire conforme	
Tableau d'analyse des soumissions : ING23-01	
Firmes soumissionnaires	Prix
Construction Larotek Inc.	1 888 888,88 \$
Cojalac Inc.	1 957 777,77 \$
Les entreprises Michaudville Inc.	2 376 000,00 \$
Groupe ABF Inc.	2 771 397,30 \$
Dernière estimation réalisée	1 532 049,64 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (Total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	2 248 515,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100))	19,04 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute - la plus basse)	882 508,42 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100))	46,72 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (La plus basse - estimation des professionnels)	356 839,24 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((La plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100))	23,29 %
Écart entre la deuxième et la plus basse conforme (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	68 888,89 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100))	3,65 %

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus

basse.

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'interne est de 1 532 049,64 \$ taxes incluses.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de 356 839,24 \$, soit 23,29%.

Les écarts se situent principalement dans les articles de béton (trottoir monolithique en béton) et dans les articles d'asphalte (bande en rive en enrobé, réparation en enrobé cours d'eau) avec des écarts de 10% et 32% respectivement. Les difficultés d'approvisionnement en béton déjà observées en 2022 et l'augmentation significative des coûts du bitume expliquent probablement ces écarts.

De plus, les items du bordereau concernant les frais généraux de chantier et le maintien de la mobilité de la sécurité routière sont nettement plus élevés par rapport à l'estimation du projet. Ces montants sont supérieurs d'environ 30% et 140% respectivement. La localisation des interventions notamment sur le réseau artériel (ex. boul. Saint-Jean-Baptiste et bretelle d'accès à l'A40) impose des exigences supplémentaires et peut expliquer l'écart des coûts.

L'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et la plus basse soumission est de 68 888,89 \$, soit 3,65%.

Considérant ces informations et malgré l'écart défavorable pour la Ville, la division de l'ingénierie recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme compte tenu de l'augmentation importante des prix du marché depuis la dernière année.

La firme Construction Larotek inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette autorisation porte le numéro de décision : 2021-DAMP-1197, est en vigueur jusqu'au 10 mars 2024 (en pièce jointe Soumission ING23-01).

La firme Construction Larotek inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Construction Larotek inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce projet est de 1 951 511,84 \$ taxes incluses, incluant des contingences, soit 24 845,18 \$ taxes incluses et des incidences de 2 %, soit 37 777,78 \$ taxes incluses. La répartition des coûts des travaux selon la soumission de la firme Construction Larotek inc. (en pièce jointe) est comme suit:

	TRAVAUX	CONTINGENCES	INCIDENCES	TOTAL	%
Réfections trottoirs	993 807,36 \$	24 845,18 \$	19 876,15 \$	1 038 528,69 \$	53,22%
Entrées véhiculaires et coupes	226 347,83 \$	- \$	4 526,96 \$	230 874,79 \$	11,83%
Trottoir Artériel	668 733,69 \$	- \$	13 374,67 \$	682 108,36 \$	34,95%

Total	1 888 888,88 \$	24 845,18 \$	37 777,78 \$	1 951 511,84 \$	100%
-------	--------------------	--------------	--------------	--------------------	------

L'arrondissement assume 65,05% du coût des travaux (RMT 53,22%, Entrées véhiculaires et coupes 11,83%), soit un montant maximum de 1 038 528,69 \$ taxes incluses en provenance du programme décennal de l'arrondissement par les règlements RCA22-E193 et un montant maximal de 230 874,79 \$ taxes incluses en provenance du budget de fonctionnement pour l'entretien et réfection des chaussées et trottoirs.

Le financement des travaux sur le réseau artériel est assumé par la Ville Centre, par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE).

La dépense pour la DGIUE représente un coût de 682 108,36\$ avec taxes et un coût net de 622 855,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt suivant : - RE 18-046 « Programme de maintien des infrastructures routières CM 181156 ». Cette dépense sera réalisée en 2023 et est prévue au PDI 2023-2032 de la Ville-centre dans le programme PDI-55859 - Programme de maintien des infrastructures routières.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De concert avec la division des communications et des services aux citoyens, des avis aux résidents concernés par les travaux des réfections mineures et des entrées charretières, seront transmis avant le début de ces derniers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates Visées:

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le CA

Début des travaux : Juin 2023

Fin des travaux : Octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Mario DUGUAY, 17 mars 2023

Patrick RICCI, 17 mars 2023

Damien LE HENANFF, 16 mars 2023

Julie BOISVERT, 16 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alfonso HOLGUIN
AGENT TECHNIQUE EN INGÉNIERIE
MUNICIPALE

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques

Le : 2023-03-13



Dossier # : 1234281015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavages Métropolitain inc., un contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur des tronçons de la rue Notre-Dame est, entre la limite Ouest de l'arrondissement RDP-PAT et le Boulevard Saint-Jean-Baptiste, au prix de sa soumission, soit au montant de 246 000,00 \$ taxes incluses, et autoriser une dépense de 302 580,00 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING23-03 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavages Métropolitain inc., un contrat pour des travaux de rapiéçage mécanisé sur des tronçons de la rue Notre-Dame est, entre la limite Ouest de l'arrondissement RDP-PAT et le Boulevard Saint-Jean-Baptiste, au prix de sa soumission, soit au montant de 246 000,00 \$ taxes incluses. Appel d'offres numéro ING23-03 (06 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 302 580,00 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est financée à 100 % la Ville centre;

De procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Pavages Métropolitain inc.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-22 18:05

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1234281015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavages Métropolitain inc., un contrat pour les travaux de rapiéçage mécanisé sur des tronçons de la rue Notre-Dame est, entre la limite Ouest de l'arrondissement RDP-PAT et le Boulevard Saint-Jean-Baptiste, au prix de sa soumission, soit au montant de 246 000,00 \$ taxes incluses, et autoriser une dépense de 302 580,00 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro ING23-03 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le tronçon de la rue Notre-Dame Est compris entre la 1ere avenue et le boulevard Saint-Jean Baptiste, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) est planifié pour être reconstruit par le SIRR en 2024. L'état de dégradation avancé de ce tronçon fait qu'une intervention palliative rapide y soit apportée pour améliorer moindrement l'état de ce tronçon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0297 : (1228934001) : Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de prendre en charge les travaux de rapiéçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1^{ere} Avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et prévus au printemps 2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

CA22 30 12 0364: D'offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge le programme du SIRR de maintien des infrastructures pour des travaux de rapiéçage mécanique sur la rue Notre-Dame entre la 1ere avenue et le boulevard Saint-Jean-Baptiste, inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Les travaux consistent en un rapiéçage mécanique sur les tronçon de la rue Notre-Dame Est compris entre la 1ere avenue et le boulevard Saint-Jean Baptiste, faisant partie du réseau

artériel administratif de la Ville (RAAV) est planifié pour être reconstruit par le SIRR en 2024-2025. L'état de dégradation avancé de ce tronçon fait qu'une intervention palliative rapide y soit apportée pour améliorer moindrement l'état de ce tronçon.

Le début des travaux est prévu pour le printemps 2023.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 49 200,00 \$ taxes incluses, soit 20 % du coût des travaux. Vu que les travaux se feront après la période de dégel, une dégradation supplémentaire de la chaussée est anticipée d'ici le début des travaux. L'enveloppe permettra de procéder si nécessaire au rapiéçage supplémentaire des parties identifiées.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière de marquage, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux. L'enveloppe des incidences est déterminée à 7 380,00 \$ taxes incluses, soit 3 % du coût des travaux.

JUSTIFICATION

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges. six (6) soumissions ont été déposées (85,71%). Les soumissionnaires ayant déposé une offre sont : Construction Viatekc inc., Eurovia Québec Construction inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., Les entreprises Michaudville inc., Les Pavages Céka inc., les Pavages Dancar /2009) inc. et Pavages Métropolitain inc.

L'analyse de conformité produite par nos services du greffe (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Tableau d'analyse:

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Pavages Métropolitain inc.	246 000,00 \$	246 000,00 \$
Construction Viatek inc.	289 642,72 \$	289 642,72 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	297 000,00 \$	297 000,00 \$
Les Pavages Céka inc.	330 319,32 \$	330 319,32 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	339 254,43 \$	339 254,43 \$
Eurovia Québec Construction inc.	394 054,97 \$	394 054,97 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	323 993,23 \$	323 993,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (La plus basse conforme- estimation)		- 77 993,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme- estimation) x 100 /estimation		-24,07 %
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (\$) (la 2e plus basse - la plus basse)		43 642,72 \$
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%) (la 2e plus basse - la plus basse) x 100 / plus basse		17,74 %

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'interne par l'arrondissement est de 323 993,23 \$ taxes incluses.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de - 77 993,23 \$, soit - 24,07 %. L'écart se situe principalement dans l'article de Couche en enrobé bitumineux de type EC-10. Le prix soumis pour cet article par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur d'environ 17,72 % par rapport à l'estimation ainsi que les 2 articles généraux dont le montant total soumis est inférieur de 45,9 % par rapport à l'estimation.

L'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et la plus basse soumission est de 43 642,72 \$, soit 17,74 %. La moyenne des soumissions, soit 316 045,24 \$ est inférieure de 2,45% par rapport à la dernière estimation.

Considérant ces informations et que l'écart soit très favorable à la Ville, la division de l'ingénierie recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La firme Pavages Métropolitain inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette autorisation porte le numéro de décision : 2021-DAMP-1226, est en vigueur jusqu'au 18 mars 2024 (en pièce jointe).

La firme Construction Pavages Métropolitain inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Pavages Métropolitain inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux travaux de rapiéçage mécanique seront assumés à 100% par la Ville-centre à travers le programme de maintien des infrastructures. Un montant a été alloué à notre arrondissement par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves.

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 302 580 \$, taxes incluses, comprenant:

- un contrat avec Pavages Métropolitains pour un montant de 246 000 \$ taxes incluses;
- plus des contingences 49 200 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 7 380 \$ taxes incluses Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale en 2023, représente un coût net de 276 295,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt suivant:
 - RE 18-047 « Programme de réhabilitation de chaussées par planage-revêtement Artériel CM 181157»
 - Projet 55861.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en

changements climatiques.

La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette intervention permettra d'assurer la sécurité des usagers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera menée conformément à la nouvelle procédure instaurée par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2023 : Octroi du contrat.

Mai 2023 : Début des travaux.

Juin 2023 : Fin des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Mario DUGUAY, Service des infrastructures du réseau routier

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Mario DUGUAY, 20 mars 2023

Patrick RICCI, 17 mars 2023

Julie BOISVERT, 17 mars 2023
Martine HÉBERT, 14 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOON
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-13

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1233704002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme L.S.M. Son & Lumière Inc. au montant de 52 656.85 \$ taxes incluses pour le renouvellement d'équipement de sonorisation pour la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles. Autoriser une dépense totale de 52 656.85 \$ taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents du contrat de gré à gré numéro CSLDS22-13, quatre soumissionnaires).

Il est recommandé:

- D'octroyer un contrat à la firme L.S.M. Son & Lumière Inc., au montant de 52 656.85 \$ taxes incluses pour le renouvellement de l'équipement de sonorisation pour la maison de la culture de Pointe-aux-Trembles et la maison de la culture de Rivière-des-Prairies.
- D'autoriser une dépenses totale de 52 656.85 \$ taxes incluses, conformément aux documents du contrat de gré à gré (quatre soumissionnaires).
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-21 21:50

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1233704002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme L.S.M. Son & Lumière Inc. au montant de 52 656.85 \$ taxes incluses pour le renouvellement d'équipement de sonorisation pour la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles. Autoriser une dépense totale de 52 656.85 \$ taxes, contingences et incidences incluses, conformément aux documents du contrat de gré à gré numéro CSLDS22-13, quatre soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La maison de la culture de Pointe-aux-Trembles a ouvert ses portes en 1999. Certains équipements ont, depuis, été réparés ou remplacés, mais la majorité de ceux-ci sont vieillissants et se doivent d'être remplacés puisqu'ils sont désuets. Ces équipements spécialisés sont utilisés pour l'offre de service en salle dans les quartiers de RDP et de PAT. Le présent dossier décisionnel fait suite à la résolution CA17 3011 0349 approuvant cette dépense. L'arrondissement souhaite octroyer ce contrat de gré à gré à la firme L.S.M. Son & Lumière Inc., plus bas soumissionnaire conforme, spécialisée dans la distribution de ce type d'équipement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 3011 0349	Présentation du programme triennal d'immobilisations pour 2018, 2019 et 2020 et approbation de la liste des projets le constituant à la séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement le 23 novembre 2018. Transmission au Comité exécutif de la Ville.
----------------------	---

DESCRIPTION

Des demandes de soumission ont été demandées à quatre (4) fournisseurs Solotech Inc., L.S.M. Son & Lumière Inc., Proscène Dauphinois Inc. et XYZ Technologie culturelle Inc. Les

quatre (4) firmes ont répondu à l'offre de service. L'octroi du contrat vise à procéder au renouvellement d'équipement de sonorisation nécessaire à l'offre de service dans les lieux de diffusion culturelle de l'arrondissement. L'octroi du contrat vise à acquérir les équipements spécialisés en sonorisation suivants :

- Console de son
- Carte de son
- Caisse de transport
- Adapteurs
- Microphones
- Filage, etc.

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser cette dépense, entièrement assumée par l'arrondissement, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement. L'octroi de ce contrat gré à gré permettra de procéder au remplacement des équipements défectueux et vieillissants et la poursuite de l'offre de service culturelle de la Maison de la culture de Pointe-aux-Trembles et de la Maison de la culture de Rivière-des-Prairies.

JUSTIFICATION

La Division de la culture, du patrimoine et de l'expertise propose annuellement plus de 100 spectacles, conférences et événements à la population de l'arrondissement. L'équipement de son est utilisé dans les deux quartiers, il importe donc de procéder à son renouvellement.

Soumissions conformes	Total (taxes incluses)
1. L.S.M. Son & Lumière Inc.	52 656.85 \$
2. XYZ Technologie culturelle Inc.	54 581.63 \$
3. Solotech Inc.	56 466.52\$
4. Proscène Dauphinois Inc.	62 867.24\$ \$
Dernière estimation réalisée	63 000 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (adjudicataire - estimation)	- 10 343.15\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100	- 16 %

L'estimation initiale a été réalisée par les responsables techniques production de l'arrondissement en fonction des prix unitaires de chacun des articles au devis technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L.S.M. Son & Lumière Inc. :
 45 798.52 \$ (avant taxes)
 TPS : 2 289.93 \$
 TVQ : 4 568.40 \$
 Coût total : 52 656.85 \$

Le coût maximal de ce projet est de 52 656.85 \$ taxes incluses. Ce projet sera financé à 100 % par le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement via le règlement RCA17-E157.

Le présent dossier s'inscrit dans le plan stratégique Montréal 2030 et vise à favoriser les liens sociaux et culturels forts en déployant une offre de service en adéquation avec les besoins des populations locales et d'assurer des infrastructures modernes et fiables. Par ailleurs, le remplacement des équipements désuets permettra de répondre aux critères des scènes écoresponsables puisque moins énergivores.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est primordial de procéder à l'octroi de ce contrat à la firme L.S.M. Son & Lumière Inc. et d'autoriser la dépense de 52 656.85\$, taxes incluses, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations afin de renouveler l'équipement spécialisé en sonorisation pour poursuivre l'offre de service à la population. Sans cet octroi, l'offre de service sera compromise à court terme puisque certains équipements ont atteint leur durée de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les délais d'acquisition et de livraison pourrait être plus longs qu'à l'habitude en raison de la pandémie COVID-19. Selon la firme, la livraison de l'ensemble des équipements pourrait se faire 45 jours suivant l'envoi du bon de commande, mais sous réserve de la disponibilité des équipements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La firme L.S.M. Son & Lumière Inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, cette firme est conforme en vertu du Règlement du Conseil de la Ville sur la gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 17 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie JACOB
agent(e) culturel(le)

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2023-03-17



Dossier # : 1238274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels en architecture à la firme Nadeau Blondin Lortie architectes inc. pour la conception et la réalisation de travaux de réfection de toiture à la Maison Pierre-Chartrand, immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, situé au 8000, boul. Gouin Est, au montant de 51 738,75 \$, taxes incluses, et ce, conformément à l'appel d'offres sur invitation IMM.SP23-01. Autoriser une dépense totale de 68 295,15 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

Il est recommandé:

D'octroyer un contrat de services professionnels en architecture à la firme Nadeau Blondin Lortie architectes inc. pour la conception et la réalisation de travaux de réfection de toiture à la Maison Pierre-Chartrand, immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, situé au 8000, boul. Gouin Est, au montant de 51 738,75 \$, taxes incluses, et ce, conformément à l'appel d'offres sur invitation IMM.SP23-01;

D'autoriser une dépense totale de 68 295,15 \$ taxes, contingences et incidences incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-21 21:27

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services professionnels en architecture à la firme Nadeau Blondin Lortie architectes inc. pour la conception et la réalisation de travaux de réfection de toiture à la Maison Pierre-Chartrand, immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, situé au 8000, boul. Gouin Est, au montant de 51 738,75 \$, taxes incluses, et ce, conformément à l'appel d'offres sur invitation IMM.SP23-01. Autoriser une dépense totale de 68 295,15 \$ taxes, contingences et incidences incluses.

CONTENU**CONTEXTE**

Selon le bilan de toiture 2021, la réfection est requise d'ici 2024 (Cote 2 : Réfection requise d'ici 3 ans). On peut y lire la remarque suivante : "Toiture de tôle galvanisé trouée à plusieurs endroits. Rouille prématurée apparue depuis les 4 dernières années. À voir avant prochain hiver."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 22 février 2023. La durée totale de l'appel d'offres a été de 16 jours calendriers. Aucune visite obligatoire.
Deux (2) addenda ont été émis (Addenda 1 et Addenda 2).

La durée de validité des soumissions est de 90 jours.

Cinq (5) firmes ont été sollicitées et une seule a déposé une offre. Parmi les firmes sollicitées qui n'ont pas soumissionné, deux (2) nous ont fait parvenir un avis de désistement.

Les offres ont été ouvertes le vendredi 10 mars à 11h00. Le comité de sélection a été tenu le 15 mars à 9h30.

JUSTIFICATION

La firme Nadeau Blondin Lortie architectes inc. a présenté une offre de service en tout point conforme à l'appel d'offres. Après examen par le comité d'évaluation, elle a obtenu un pointage suffisant nous permettant d'ouvrir la 2e enveloppe. Le prix soumis par l'adjudicataire est de 61 511,63 \$, toutes taxes incluses. Ce qui représentait un écart de 72,90 % avec

l'estimation.

En vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, l'arrondissement a demandé à la firme Nadeau Blondin Lortie architectes inc., le seul soumissionnaire conforme, de réviser son offre de service. Il est important de préciser qu'aucune modification n'a été apportée aux documents d'appel d'offres IMM.SP23-01 du présent contrat et en aucun cas la nature du contrat n'a été changée.

La firme a soumis une nouvelle offre de service avec montant révisé à la baisse de 51 738,75 \$, une différence de 9 772,88 \$ par rapport à son offre initiale, ce qui représente une baisse de 15,89 %.

Le montant de l'offre est supérieure à celui de l'estimation réalisée à l'interne de 16 162,97 \$, ce qui représente un écart de 45,43 %. L'estimation interne a été calculée sur la base de l'estimation des coûts des travaux indiquée dans l'audit du SGPI de 2022 qui n'inclut pas de solution pour le problème d'accumulation de glace du côté Sud de la toiture. La marge d'erreur d'une telle estimation est de 100%.

Un devis de performance a aussi été exigé, ce qui a probablement influencé à la hausse le prix soumis.

Par conséquent, nous recommandons au Conseil d'arrondissement d'accorder le contrat de services professionnels pour au montant de 51 738,75 \$, toutes taxes incluses, à la firme Nadeau Blondin Lortie architectes inc.

Voici le résultat de l'analyse de l'offre en référence dans le tableau ci-joint:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Total (taxes incluses)
Nadeau Blondin Lortie architectes inc.	83,0	21,62	45 000,00 \$	51 738,75 \$
Dernière estimation (interne)			30 942,19 \$	35 575,78 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			14 057,81 \$	16 162,97 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>			45,43 %	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi de contrat - IMM.SP23-01

Professionnels : 51 738,75 \$ taxes incluses

Contingences:

Total (avec taxes) : 10 347,75 \$

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant le déroulement du mandat.

Incidences:

Total (avec taxes) : 6 208,65 \$

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les frais incidents du projet. Par exemple : Surveillance des travaux de toiture.

Le coût maximal de ces services professionnels est de 68 295,15 \$ taxes incluses. Ces services professionnel seront financés à 100 % par l'arrondissement par les règlement RCA16-E148 et RCA19-E170.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de services professionnels au CA : 4 avril 2023

Préparation des plans et devis et période d'appel d'offres : Avril à août 2023

Octroi de contrat de construction : Novembre 2023

Fin des travaux : Printemps 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 20 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-17

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1232971004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de local à la Société canadienne du cancer, pour l'organisation de l'événement "Une pose pour le rose" qui aura lieu à la salle des Couventines de la Maison du citoyen, le 23 avril 2023, organisé par madame Johanne Lussier, photographe.

Il est recommandé :

D'autoriser l'octroi d'une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de local, à la Société canadienne du cancer du sein, pour l'organisation de l'événement " Une pose pour le rose" qui aura lieu à la salle des Couventines de la Maison du citoyen, le 23 avril 2023, organisé par madame Johanne Lussier, photographe.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-16 07:53

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232971004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de local à la Société canadienne du cancer, pour l'organisation de l'événement "Une pose pour le rose" qui aura lieu à la salle des Couventines de la Maison du citoyen, le 23 avril 2023, organisé par madame Johanne Lussier, photographe.

CONTENU**CONTEXTE**

Il est proposé de déroger à la tarification prévue au règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA22-30111) applicable à ce type d'événement organisé par des promoteurs non reconnus comme partenaires, selon la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 30 05 0140 Ratifier l'octroi d'une subvention, sous la forme de gratuité de prêt de local, à la Société canadienne du cancer du sein, pour l'organisation de l'événement "Une pose pour le rose" qui a eu lieu à la salle des Couventines de la Maison du citoyen, le 14 avril 2019, organisé par madame Sabiha Merabet, photographe.

DESCRIPTION

Le projet "Une pose pour le rose" est un événement qui permet à des femmes des quatre coins du Québec de se faire photographier au coût de 20 \$ par un photographe professionnel. La séance proposée dans notre arrondissement aura lieu à la salle des Couventines de la Maison du citoyen, le 23 avril 2023, de 7 h à 18 h. Les profits des sessions de photos sont remis à la Société canadienne du cancer, plus spécifiquement pour le cancer du sein. Madame Johanne Lussier est une photographe bénévole et résidente de l'arrondissement et a fait la demande à l'Arrondissement pour obtenir un local gratuitement, afin d'amasser le plus possible de dons pour la cause.

JUSTIFICATION

La tarification pour le prêt de local hypothéquerait le financement et les sommes recueillies de l'activité. Cette mesure n'est pas récurrente pour les événements futurs de la demanderesse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail de la valeur se détail comme suit :

Nombre d'heures de location :	11 h (de 7 h à 18 h)
Nombre d'heures de gardiennage :	11 h (de 7 h à 18 h)
Total prix location (56 \$ * 11 h) =	616,00 \$
Total prix gardiennage (33,82 \$ * 11 h)	372,02 \$
Total de la location :	988,02 \$

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offre d'événements de proximité pouvant intéresser les citoyens de l'arrondissement. De plus, les profits générés seront remis à la Société canadienne du cancer.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication sont gérées par la demanderesse. Le soutien de l'arrondissement sera précisé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ghyslain WILSON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Ghyslain WILSON, 14 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2023-03-14

**Dossier # : 1231227001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre d'un Marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2023. Octroi d'une contribution financière aux Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 45 000 \$ et édiction des ordonnances les autorisant.

Il est recommandé:

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme "Marchés publics de Pointe-aux-Trembles", pour la tenue d'un marché public pour l'année 2023.

D'octroyer une contribution financière de 45 000 \$ (taxes incluses) pour l'année 2023, tel que demandé par l'organisme.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA23-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un Marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA22-30105)-002 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA23-(P-1)-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-23 22:09

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231227001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre d'un Marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2023. Octroi d'une contribution financière aux Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 45 000 \$ et édicition des ordonnances les autorisant.

CONTENU**CONTEXTE**

Afin d'assurer la réouverture du Marché public pour la saison 2023 à la Place du Village à Pointe-aux-Trembles, le conseil d'arrondissement doit se prononcer sur l'octroi d'une contribution financière. Depuis la première année d'opération en 2011, l'arrondissement a octroyé à l'organisme promoteur une contribution financière annuelle pour soutenir l'organisation d'un marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. Le montage financier de l'organisme démontre qu'un soutien financier est nécessaire pour en assurer sa pérennité.

L'approbation du conseil d'arrondissement est requise pour autoriser l'occupation temporaire du domaine public afin de déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1^o et 4^o) l'ordonnance numéro OCA23-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un Marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA22-30105)-002 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA23-(P-1)-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux

heures déterminés dans l'ordonnance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA22 30 06 0151 - Approbation de l'entente avec l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marchés publics pour l'année 2022. Ordonnances les autorisant et octroi d'une contribution financière aux Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 45 000 \$.

DESCRIPTION

Le Marché public de Pointe-aux-Trembles a été créé suite au dépôt des résultats d'une étude réalisée en 2010-2012 par la CDC de la Pointe, région est de Montréal. L'une des conclusions de cette étude recommandait favorablement la mise en place d'un marché saisonnier dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. Le bilan des activités des années 2011 à 2021 ayant été positif, il est souhaitable que l'offre de service soit reconduite cette année. En 2021, malgré la pandémie, l'organisme a réussi à mettre sur pied un marché dynamique et diversifié, où l'achalandage s'était accru de 165 %, avec près de 12 000 visiteurs. 15 exposants étaient présents chaque samedi, de 10 h à 15 h. L'expérience globale des usagers est demeurée agréable malgré les restrictions, et le week-end du Marché de Noël a connu le même succès.

Le conseil d'administration du Marché public de Pointe-aux-Trembles est extrêmement fier du bilan de l'année 2022. L'année aura été charnière en termes d'achalandage (74% plus élevé que 2021), d'animations culturelles (34 événements) et d'activités commerciales et communautaires. En effet, le momentum offert par le déconfinement, par le retour de la navette fluviale et par le lancement de la toute nouvelle Buvette du Quai, a été entièrement investi par l'organisation, afin d'élargir ses sources de revenus autonomes et de bonifier l'offre de services rendue aux citoyens-citoyennes de l'arrondissement. Le positionnement idyllique sur la Place du Village et dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles —grâce à la Buvette du Quai et à l'Allée des Artisans— aura permis de renforcer l'offre aux yeux de la communauté, en constituant un lieu de rencontre accueillant et divertissant 4 jours par semaine pendant les 4 plus beaux mois de l'année. L'expérience vécue par les visiteurs-euses sur le site aura sans aucun doute conduit à un sentiment d'appartenance renouvelé et à une appréciation marquée des services offerts sur leur territoire. Par une présence assidue sur le terrain, le Marché et la Buvette constituent ensemble une porte d'entrée naturelle, une oreille attentive sur les besoins et les commentaires de la communauté.

L'approbation du conseil d'arrondissement est requise pour autoriser la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles, pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 6 mois. Le Mandat du Marché public est d'animer La Buvette, le jeudi et vendredi (15 h à 21 h) et le samedi (9 h à 21 h) et le dimanche (9h à 16 h) afin d'y fournir une offre de service de nourriture et de boissons aux citoyens et aux visiteurs du quartier, qui souhaitent se ravitailler tout en profitant du paysage et des activités culturelles disponibles sur le site. Le Marché public travaillerait de concert avec une entreprise locale, pour offrir une offre alimentaire. Fort d'une sommelière professionnelle (et musicienne) à titre de coordonnatrice, le Marché public contribuerait à ce partenariat par le biais d'une carte des vins, des bières et des cidres en constante évolution, en plus d'une offre événementielle sporadique, lorsqu'aucun événement n'est déjà programmé par l'arrondissement. Ce partenariat se mobiliserait donc autour d'une volonté commune d'offrir une visibilité originale aux producteurs et aux commerçants locaux, non seulement lors des jours de Marché, mais aussi en dehors des samedis, en s'alignant au calendrier des événements culturels de l'arrondissement qui ont lieu sur la Place du Village ou au Belvédère.

Le Marché sera ouvert chaque samedi du 27 mai au 16 septembre 2023, de 10 h à 15 h (Voir

en annexe Programmation 2023).

Le Kiosque (La Buvette du quai) sera ouvert du 27 mai au 16 septembre 2023. Le Marché public va animer La Buvette du Quai, le jeudi et vendredi (15 h à 21 h) et le samedi (9 h à 21 h) et le dimanche (9h à 16h) afin d'y fournir une offre de service de nourriture et de boissons aux citoyens et aux visiteurs du quartier, qui souhaitent se ravitailler tout en profitant du paysage et des activités culturelles disponibles sur le site.

Par ailleurs, le Marché a obtenu une subvention de Développement Économique Canada pour concevoir une infrastructure pérenne sur la Place du Village. Ce projet d'aménagement vise à améliorer et à prolonger l'expérience de visite, tant pour la clientèle que les exposants, que ce soit lors des jours de pluie ou de soleil ardent. La forme que prendra cette structure est encore au stade d'analyse et de recommandations, mais c'est en pleine collaboration avec l'arrondissement et les autres acteurs du milieu que le marché souhaite aller de l'avant.

Il est à noter, que tant la gestion financière de la Buvette du Quai, que la gestion financière de la future structure permanente du Marché, sont indépendantes de la gestion financière du Marché public, qui fait l'objet de cette demande de contribution financière.

En somme, dans le but de soutenir l'an 2 de la Buvette du Quai —et toutes les initiatives culturelles qui s'y rattachent— mais aussi de rendre plus résiliente la coordination de cet écosystème Marché-Buvette par l'embauche d'une seconde ressource humaine au sein de l'organisation, le Marché sollicite une aide financière de l'arrondissement à la hauteur de 45 000\$. Cette aide financière sert concrètement de levier pour créer de nouveaux emplois, de nouveaux partenaires d'affaires sur le territoire, des activités engageantes pour l'ensemble de la communauté, en plus d'augmenter le rayonnement de l'arrondissement à l'extérieur de ses frontières et d'approvisionner le quartier en produits frais et locaux.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement. La tenue de marchés publics favorise des échanges conviviaux entre les producteurs et les consommateurs. Ces événements seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. En plus, le marché public dans RDP-PAT s'inscrit dans les initiatives de l'arrondissement d'encourager l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie.

Pour réaliser la présentation d'événements sur le domaine public, plusieurs autorisations sont nécessaires. Le présent dossier permettra d'autoriser la tenue du marché à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles par ordonnance, ainsi que l'autorisation d'occupation du domaine public et d'édicter, les ordonnances y autorisant, selon le cas: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, l'affichage, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés, aux dates et heures mentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme chaque année, une contribution financière de 45 000 \$ est prévue au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce projet s'inscrit dans la priorité 19 de Montréal 2030, qui est celle d'offrir à l'ensemble des Montréalais, des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation du conseil d'arrondissement, la programmation des marchés publics ne pourra être réalisée. L'apport budgétaire de l'arrondissement vient compléter le montage financier de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées par l'arrondissement dans les journaux locaux. L'organisme mandataire assumera les activités de communication et identifiera le soutien de l'arrondissement dans toutes ses publications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le commissaire au développement économique responsable du dossier assumera le suivi des obligations relatives à la convention et la coordination du soutien.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 22 mars 2023
Julie BOISVERT, 22 mars 2023
Joseph ARAJ, 22 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim ELFILALI

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY

Le : 2023-03-22

Commissaire au développement économique Directeur



Dossier # : 1234281008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 8 000,00 \$ pour l'année 2023 à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Approuver la convention à cet effet. Autoriser le virement à cette fin.

Il est recommandé :

- D'autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 8 000,00 \$, pour l'année 2023, à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023;
- D'approuver la convention prévue à cet effet, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- D'autoriser le virement de crédit à cette fin;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-21 20:48

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1234281008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 8 000,00 \$ pour l'année 2023 à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la gestion du Programme de subventions à l'achat de produits hygiéniques durables pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Approuver la convention à cet effet. Autoriser le virement à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La gestion du Programme de subvention à l'utilisation des produits d'hygiène personnelle durables de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est attribuée à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. Le programme de subvention visait à encourager l'achat de couches lavables pour bébés. En 2017, le programme a été bonifié afin d'élargir les produits d'hygiène durables (couches lavables, produits d'hygiène féminine durables et produits d'hygiène personnelle durables) pouvant faire l'objet de subventions. L'utilisation de produits d'hygiène durables contribuent à réduire les répercussions des produits à usage unique. Plus précisément :

- la quantité importante de déchets à usage unique éliminés;
- la quantité d'eau utilisée et les gaz à effet de serre (GES) générés lors de leur production et leur mise en marché (ex. : transport des matières et du produit fini, fabrication, emballage, etc.);
- la quantité de matières premières extraites pour la fabrication des produits à usage unique;
- les difficultés liées au traitement des eaux usées et des rejets nocifs dans la nature (puisqu'ils sont chargés de différents plastiques, matières synthétiques et substances chimiques).

Pour la poursuite du programme en 2023, l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies sollicite le soutien financier de l'arrondissement, au montant de 8 000 \$, pour lui permettre d'assurer le remboursement des citoyens qui participent au Programme de subvention pour l'achat des produits hygiéniques durables, incluant l'utilisation des produits d'hygiène féminine durables

et de couches lavables.

Cette initiative correspond à la volonté de la Ville de Montréal de détourner davantage des matières résiduelles de l'enfouissement et de réduire l'utilisation de produits à usage unique en encourageant les choix et comportements écoresponsables des citoyens et citoyennes. Par conséquent, il est recommandé au conseil d'arrondissement de répondre favorablement à cette demande et d'octroyer une contribution financière non ponctuelle totalisant 8 000,00 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0346 - octroi - convention de services de gré à gré - organisme Éco de la pointe-aux-prairies- réalisation du plan d'action 2022 - programme éco-quartier - 1er janvier au 31 décembre 2022 - autoriser virement de crédit

CA 20 30 12 0363 - approbation - convention - contribution - organisme Éco - pointe-aux-prairies - réalisation - programme éco-quartier - année 2021 - autoriser - virement - crédit

CA19 30 12 0409 - octroi - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - bonification - soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables pour le territoire de l'arrondissement 2020 - autorisation - virement de crédit à cette fin

CA19 30 07 0246 : autorisation - dépense additionnelle - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - bonifier - soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement - 2019 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 4 000 \$

CA18 30 12 0426 : octroi - contribution financière - Éco de la pointe-aux-prairies - bonifier - soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement - 2019 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 4 000 \$

CA18 30 09 0298 : autorisation - dépense additionnelle - subvention accordée - Éco de la pointe-aux-prairies - bonifier le soutien financier - programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables - territoire de l'arrondissement 2018 - autoriser un virement de crédit à cette fin - 1 000 \$

CA17 30 12 0399 : octroyer une contribution financière non récurrente à Éco de la pointe-aux-prairies afin de bonifier le soutien financier accordé à l'organisme pour le programme de subvention de gestion de produits d'hygiène durables pour le territoire de l'arrondissement 2018. d'autoriser un virement de crédit à cette fin - 2 700 \$

DESCRIPTION

Depuis 2015, l'Éco de la Pointe-aux-Prairies assure la gestion du Programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables, destiné aux résidents et résidentes de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cette initiative, développée par l'organisme, a pour objectif d'encourager les citoyens à adopter des comportements écoresponsables dans leur quotidien. Elle offre aux résidents et résidentes la possibilité de bénéficier d'un remboursement allant jusqu'à 50 % du coût d'achat, jusqu'à concurrence de 100 \$ par personne pour les couches lavables, et d'un montant maximal de 50 \$ par personne pour les produits d'hygiène durables, incluant les culottes d'entraînement à la propreté (100 % lavables), les culottes et services lavables pour fuites urinaires et érunésie, la coupe menstruelle (une par demande), ainsi que les culottes, serviettes menstruelles, papiers hygiéniques et mouchoirs lavables.

Pour participer au programme, les citoyens et citoyennes intéressés à bénéficier de la

subvention doivent remplir un formulaire disponible sur le site Web de l'Éco de la Pointe-aux-Prairies ou au local de l'organisme, et présenter des pièces justificatives relatives à la demande, qu'elle soit pour la personne qui dépose la demande ou au nom d'une autre personne.

Une seule demande complète par personne, par catégorie de subvention, au trois ans, est admissible.

JUSTIFICATION

Le Programme de subvention pour l'utilisation de produits d'hygiène personnelle durables permet de répondre aux engagements suivants en matière de développement durable : Montréal Zéro Déchet, 2020-2030

- Orientation 1.1 : Mettre fin à l'utilisation du plastique non valorisé et d'autres matières à usage unique
- Action : 1.1.3 : Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source

Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe aux-Trembles:

- Objectif 5.5.1 : Mettre en place divers moyens et incitatifs pour favoriser les gestes et comportements écoresponsables.
- Action 5.5.3 : Poursuivre et accentuer les efforts de sensibilisation et de promotion visant la multiplication d'écocitoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière permettra de soutenir les citoyens et citoyennes dans l'achat et la location de couches lavables pour bébés et adultes, couches de piscine de piscine lavables ainsi que des inserts et lingettes lavables, pour un montant maximal de 100 \$ par personne, ainsi que pour l'achat de produits d'hygiène durables, dont des culottes d'entraînement, coupe menstruelle, serviettes menstruelles, papiers hygiéniques et mouchoirs lavables, pour un montant maximal de 50 \$ par personne, aux personnes admissibles, résidant à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 8 000,00 \$ pour les subventions à l'achat de produit d'hygiène personnelle durables. L'intervention financière, jointe au présent dossier, précise la source de financement.

Dans l'éventualité où le nombre de demandeurs serait inférieur aux prévisions de l'organisme, les montants excédentaires pourront être récupérés par l'Arrondissement ou le programme se poursuivra en 2024 jusqu'à l'épuisement des fonds alloués avec l'autorisation du Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques.

MONTRÉAL 2030

La réalisation du projet contribuera à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, tel que précisé dans la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du projet sera effectuée par l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. Les informations liées au programme seront également diffusées sur le site Internet de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie ADAM
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et études techniques

Le : 2023-03-16

**Dossier # : 1232971002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de trois (3) contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes et événements ci-après désignés pour l'année 2023 : à l'organisme Initiative 1,2,3 Go! RDP, au montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille de Rivière-des-Prairies, à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout, au montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille de Pointe-aux-Trembles, à l'organisme Pointe-aux-Fêtes, au montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'organisation de la Fête nationale de Pointe-aux-Trembles. Autoriser le virement de crédits à cet effet.

Il est recommandé:

D'octroyer les trois (3) contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes et événements ci-après désignés pour l'année 2023:

- à l'organisme Initiative 1,2,3 Go! RDP, au montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille de Rivière-des-Prairies,
- à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout, au montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille de Pointe-aux-Trembles,
- à l'organisme Pointe-aux-Fêtes, au montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'organisation de la Fête nationale de Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser le virements de crédits.

D'imputer ces contributions, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232971002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi de trois (3) contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 6 000 \$ aux organismes et événements ci-après désignés pour l'année 2023 : à l'organisme Initiative 1,2,3 Go! RDP, au montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille de Rivière-des-Prairies, à l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout, au montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille de Pointe-aux-Trembles, à l'organisme Pointe-aux-Fêtes, au montant de 2 000 \$ dans le cadre de l'organisation de la Fête nationale de Pointe-aux-Trembles. Autoriser le virement de crédits à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La programmation événementielle est au coeur des priorités de l'arrondissement dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. L'arrondissement souhaite soutenir les promoteurs dans leurs efforts pour dynamiser les milieux de vie. Ce soutien peut se traduire par un soutien matériel, professionnel et/ou financier. Un soutien financier est accordé aux fêtes de la famille depuis quelques années déjà, afin d'assurer une offre de qualité et l'accès à des ressources logistiques nécessaires à ces fêtes. Nous souhaitons poursuivre en ce sens. Cette année, Pointe-aux-Fêtes a besoin d'un soutien particulier afin de préserver les efforts de consolidation du travail bénévole du comité organisateur et répondre aux besoins financiers pour maintenir cet événement. L'initiative 1,2,3 Go! RDP est le promoteur de la Fête famille de Rivière-des-Prairies prévue le samedi 24 juin 2023, au Parc Ferdinand-Biondi. Cet événement rassembleur et mobilisateur pour le milieu permet aux familles de découvrir les ressources du quartier et de profiter d'une multitude d'activités.

Loisirs communautaires Le Relais du Bout est le fiduciaire de la Fête famille de Pointe-aux-Trembles prévue le samedi 27 mai 2023, au Parc St-Jean-Baptiste. Cet événement rassembleur et mobilisateur pour le milieu permet aux familles de découvrir les ressources du quartier et de profiter d'une multitude d'activités.

Pointe-aux-Fêtes est le promoteur de la Fête nationale de Pointe-aux-Trembles prévue le samedi 24 juin 2023, au Parc St-Jean-Baptiste. Cet événement fait partie du paysage événementiel depuis plusieurs années et permet aux citoyens de participer aux festivités de la fête nationale du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 06 0146 : Accorder une contribution financière, non récurrente, au montant de 1 900 \$ à l'organisme Initiative 1,2,3 Go! RDP, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille RDP 2022. Autoriser un virement de crédit à cet effet.

CA19 30 09 0295 : D'octroyer une contribution de 2 474,88 \$ à l'organisme Initiative 1,2,3 Go! RDP, dans le cadre de l'organisation de la Fête de la famille RDP 2019 tenue le 8 juin 2019, au Parc Ferdinand Biondi.

DESCRIPTION

Ces contributions financières permettent de soutenir l'organisation de ces 3 événements phare pour les familles et citoyens dans nos quartiers. Des milliers de personnes profitent des activités offertes et ont l'occasion de découvrir les organismes et services des quartiers. Ce montant est complémentaire au soutien matériel, logistique et professionnel que l'arrondissement apporte à ces événements. L'Arrondissement souhaite appuyer ces initiatives par l'octroi d'une contribution non récurrente de 2 000 \$ pour chaque quartier pour les fêtes famille et 2 000 \$ pour la Fête nationale du Québec. La contribution de l'arrondissement permettra de défrayer certaines des dépenses.

JUSTIFICATION

Ces trois (3) contributions financières permettent aux organismes et comités organisateurs d'offrir des événements de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de ces contributions est documenté dans l'intervention financière jointe au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Plan climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

En proposant des activités accessibles, abordables et de qualité et en prenant des mesures de réduction à la source, cet événement vise à inclure des pratiques d'écoresponsabilité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La tenue de ces événements permet aux familles et citoyens de découvrir les ressources des quartiers et de passer un bon moment de festivités. Le soutien municipal est essentiel à la réalisation de ces événements.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les événements proposés respecteront les mesures sanitaires et consignes gouvernementales en vigueur, reliées à la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Arrondissement effectuera un soutien au niveau de la diffusion des événements à travers

les moyens de communication municipaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les équipes des événements publics, des communications et des travaux publics apportent un soutien dans les délais requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2023-03-15



Dossier # : 1234281014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi d'une contribution financière totalisant 33 002,24 \$ à six organisations pour permettre la réalisation des initiatives proposées dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la période s'échelonnant du 15 avril au 31 décembre 2023. Approuver les conventions de contribution financière prévues à cet effet.

Il est recommandé,

- d'autoriser l'octroi d'une contribution financière totalisant 33 002,24 \$ à 6 organisations, ci-après désignées, pour permettre la réalisation des initiatives proposées dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la période s'échelonnant du 15 avril au 31 décembre 2023;

	Organisation	Montant du soutien financier accordé
1	Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, au nom de l'école primaire Félix-Leclerc	8557,00\$
2	CPE Picasso - Installation l'Azur	3069,95\$
3	Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, au nom de l'école secondaire La Passerelle	7555,29\$
4	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l' Île-de-Montréal, au nom du Foyer de groupe J-Octave Roussin	1820,00\$
5	Habitations Mainbourg	8000,00\$
6	Collectif Super Boat People	4000,00\$*

* Conditionnel à l'identification d'un site pour accueillir le projet et à l'obtention d'une

| | *autorisation pour l'utiliser.* |

- d'approuver les projets de conventions de contribution financière, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-23 22:13

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234281014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi d'une contribution financière totalisant 33 002,24 \$ à six organisations pour permettre la réalisation des initiatives proposées dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la période s'échelonnant du 15 avril au 31 décembre 2023. Approuver les conventions de contribution financière prévues à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Reconnaissant les diverses fonctions de l'agriculture en milieu urbain et son potentiel de déploiement sur le territoire, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est doté d'une politique (décembre 2019) et d'un plan d'action (juin 2020) en la matière.Ces deux outils s'articulent autour d'une série d'orientations visant à instaurer les conditions favorables à l'émergence d'une agriculture de proximité, plurielle et innovante. Mesure phare du plan d'action en agriculture urbaine, l'appel à projet, déployé depuis 2022, permet de multiplier les projets sur le territoire de l'arrondissement et de soutenir le développement d'une agriculture urbaine portée par la communauté. Ainsi, lors du lancement de la seconde édition en janvier dernier, plusieurs organisations ont répondu à l'appel en soumettant un dossier de candidature.

Parmi l'ensemble de ceux-ci, un comité, composé de représentants du milieu communautaire, d'intervenants municipaux et d'une membre du conseil, a sélectionné 6 projets lauréats. Le présent dossier recommande l'octroi d'une somme totalisant 33 002,24\$ afin de permettre leur réalisation au cours de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 04 0063 en date du 5 avril 2022 - Autoriser l'octroi d'un montant additionnel de 27 068 \$, taxes incluses, à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairie, pour la période se terminant le 31 décembre 2022, afin de permettre la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine, majorant ainsi le montant total octroyé de 266 386,89\$ à 293 454,89 \$. Approuver l'addenda à la convention de services professionnels (Dossier: 1214281031)

CA21 30 12 03 46 en date du 7 décembre 2021 - Approuver la convention de services de gré à gré avec l'organisme Eco de la Pointe-aux-Prairies, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et octroyer un montant totalisant 266 386,89\$, taxes incluses, pour la réalisation du Plan d'action 2022 du programme Éco-quartier. Autoriser un virement de crédit à cette fin (Dossier 1214281031)

CA20 3006 0132 en date du 2 juin 2020 - Adoption du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (Dossier 1208330002)

CA19 3012 0402 en date du 3 décembre 2019 - Adoption de la politique en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (Dossier 1191609010)

CA18 3009 0283 en date du 4 septembre 2018 - Adoption du plan d'action en saines habitudes de vie de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (dossier 1187740010)

CA18 3007 0219 en date du 3 juillet 2018 - Adoption du Plan local de développement durable 2018-2020 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (Dossier 1184230008)

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'autoriser l'octroi d'un soutien financier non récurrent d'un montant total de 33 002,24\$ aux 6 organisations, ci-après désignées, afin de permettre la réalisation des propositions sélectionnées dans le cadre de l'Appel à projets en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairie-Pointe-aux-Trembles. Il recommande également l'approbation des projets de conventions de contributions financières à cet effet pour une période du 15 avril au 31 décembre 2023.

Lancé à la fin du mois de janvier dernier, l'appel à projets en agriculture urbaine a pour objectifs :

- d'encourager et de promouvoir le développement d'une agriculture urbaine plurielle et innovante sur le territoire par la mise en place d'un cadre qui permet de multiplier les projets;
- d'augmenter la superficie consacrée à l'agriculture urbaine et bonifier l'offre d'espaces dédiés à la production d'aliments frais dans les secteurs moins bien desservis en la matière;
- d'apporter des réponses concrètes aux enjeux alimentaires, sociaux ou environnementaux présents sur le territoire;
- et de soutenir les organisations et groupes dans la mise en place de leur projet communautaire en leur offrant une aide financière et un accompagnement professionnel.

Les organisations intéressées avaient jusqu'au 5 mars pour déposer une proposition répondant aux critères diffusés sur le site Internet de l'arrondissement. Ils pouvaient bénéficier du soutien de l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies dans l'élaboration de leurs candidatures. Une séance d'information virtuelle a, notamment, été organisée le 15 février 2023.

Après avoir établi une grille d'évaluation pondérée, un comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures déposées. Une attention particulière a été portée aux critères suivants : portée collective, retombée et potentiel de pérennisation.

Au terme du processus de sélection, un total de 6 propositions ont été retenues. Le tableau ci-dessous, ainsi que les conventions et annexes, ci-jointes, présentent le détail de ces initiatives. En plus du soutien financier octroyé par l'arrondissement, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement par l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies dans la planification, la réalisation et le suivi de leurs initiatives.

	Organisation	Nom du projet	Montant du soutien financier accordé	Conditions d'octroi du financement
1	Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, au nom de l'école primaire Félix-Leclerc	Les récoltes de Félix	8557,00\$	n/a
2	CPE Picasso - Installation l'Azur	Installation de bacs à légumes à l'Azur	3069,95\$	n/a
3	Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, au nom de l'école secondaire La Passerelle	Les jardins d'AgriLab	7555,29\$	n/a
4	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, au nom du Foyer de groupe J-Octave Roussin	Mon jardin	1820,00\$	n/a
5	Habitations Mainbourg	Semons un jardin, récoltons l'action collective	8000,00\$	n/a
6	Collectif super boat people	Jardin Sahaka	4000,00\$ *	* budget conditionnel à l'identification d'un site pour accueillir le projet et à l'obtention d'une autorisation pour l'utiliser

JUSTIFICATION

Le déploiement de l'appel à projets correspond aux engagements municipaux suivants :
Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022

- Orientation 3 : Soutenir et appuyer les projets communautaires sur le territoire
 - Action 3.2- Lancer un appel à projets communautaires
 - Action 3.3- Soutenir financièrement des projets d'agriculture urbaine communautaires

Planification stratégique 2021-2030 de RDP-PAT

- Orientation 5 : Adopter des initiatives innovantes et mobilisatrices en matière de transition écologique
 - Objectif 5.6 - Accroître l'autonomie alimentaire sur le territoire par l'agriculture urbaine plurielle et innovante

Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026

- Orientation 3 : Encourager une agriculture urbaine résiliente et écologique
 - Action 5.4 - Encourager les projets d'aménagements comestibles et de mini forêts nourricières
 - Action 5.5 - Favoriser l'intégration des arbres fruitiers dans les projets de verdissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 33 002,24\$. L'intervention financière, jointe au présent dossier, précise les sources de financement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (*voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe*).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour promouvoir les initiatives qui seront réalisées dans le cadre de l'appel à projets en agriculture urbaine, une stratégie de communication en plusieurs points a été planifiée :

- Communiqué de presse suite au conseil d'arrondissement;
- Trousse de communication incluant un protocole de visibilité, une affiche et des publications clé en main pour les réseaux sociaux;
- Promotion des initiatives sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'Arrondissement et de l'Éco de la Pointe-aux-Prairies.

Les organismes seront responsables de promouvoir les activités réalisées dans le cadre de leur initiative, dans le respect des normes du protocole de visibilité. Le département des communications de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'Éco de la Pointe-aux-Prairies pourra offrir un soutien en fonction des ressources et de l'espace disponible dans les différents moyens de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation au CA d'avril 2023

Début de planification et de la réalisation : avril 2023

Reddition de comptes des porteurs : novembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe

(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne BLOUIN
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-15

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1237740001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de de 65 000 \$ aux organismes suivants : Équipe RDP (35 000 \$), Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (30 000 \$), pour la période d'avril 2023 à juin 2023. Le financement sera accordé dans le cadre du programme « Soutien à la création et la consolidation d'espace jeunesse montréalais » du Ministère de la sécurité publique. Autoriser le virement de crédits. Approuver les projets de conventions.

Il est recommandé:

D'octroyer deux contributions financières totalisant la somme de 65 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant inscrits en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme de soutien à la création d'espace jeunesse montréalais du Ministère de la sécurité publique: Équipe RDP 35 000 \$, Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Tremble 30 000 \$.

D'approuver les deux projets de convention entre l'arrondissement et les organismes ci-dessous mentionnés, établissant les modalités et les conditions des versements de ce soutien financier.

D'autoriser le virement de crédits à cet effet.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

	Organismes	Période du Projet	Montant
1	Équipe RDP	04-04-2023 au 30-06-2023	35 000 \$
2	Société Ressource Loisirs de Pointe-aux-Trembles	04-04-2023 au 30-06-2023	30 000 \$

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-20 17:59

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237740001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division sport_régie et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de de 65 000 \$ aux organismes suivants : Équipe RDP (35 000 \$), Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (30 000 \$), pour la période d'avril 2023 à juin 2023. Le financement sera accordé dans le cadre du programme « Soutien à la création et la consolidation d'espace jeunesse montréalais » du Ministère de la sécurité publique. Autoriser le virement de crédits. Approuver les projets de conventions.

CONTENU**CONTEXTE**

Le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Montréal travaillent en collaboration afin de mettre en place des actions qui augmenteront le sentiment de sécurité de la population et qui réduiront le risque que des événements violents se produisent. L'enveloppe budgétaire vise à offrir aux jeunes montréalais une plus grande variété et quantité d'activités ainsi qu'à mettre à leur disposition des infrastructures pour les accueillir. Il est également souhaité que les organismes soient en mesure de développer les initiatives, les services et les interventions dont requièrent les milieux montréalais déterminés comme prioritaires.

Les objectifs spécifiques des investissements sont :

- soutenir une (ré)appropriation constructive et positive de l'espace public dans les quartiers aux prises avec une problématique de violence (installations temporaires);
- favoriser une utilisation appropriée et accrue des installations municipales sportives et culturelles (bonification de services);
- favoriser la création d'espaces à vocation jeunesse (infrastructures). Le bénéficiaire doit s'engager à utiliser l'aide financière sur une période maximale de douze mois à partir de la date de signature de l'entente de contribution.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Il n'y a pas de décisions antérieures

DESCRIPTION

Les espaces publics extérieurs peuvent générer une multitude d'opportunités pour commettre des infractions (Centre International de Prévention de la Criminalité, 2021). Dans le quartier Rivière-des-Prairies, ce cas de figure peut se présenter sous différentes formes. C'est le cas notamment sur le pôle René-Masson où on observe une grande affluence de jeunes. La densité de la présence de ces derniers est souvent mal perçue par certains commerçants. Ce qui présente des enjeux de cohabitation sociale, de violence et de délits de tout genre. Il est important de mettre en place des stratégies pour favoriser une appropriation constructive et positive du secteur. Par exemple, des activités occupationnelles et d'intervention, particulièrement en période scolaire, sont des alternatives pour occuper le temps libre des adolescent-es. La création de lieux d'échanges et de rencontre permettrait d'intervenir en amont des problématiques et faire diminuer l'exposition des jeunes à divers facteurs de risque. Dans ce contexte, il est donc très important mettre en places des interventions préventives dans ce secteur qui est reconnu comme un point chaud. Cette démarche contribuerait non seulement à travailler dans une perspective psychosociale avec une clientèle en difficulté, en plus de renforcer les liens entre les organismes.

1. Organisme : Équipe RDP

Nom du projet : Jeunes leaders

Résumé du projet : Un projet de médiation par les pairs par l'intégration d'intervenants jeunesse. Le projet s'inscrit dans une approche d'empowerment, où des jeunes seront amenés à s'engager dans leur collectivité tout en développant leur sentiment d'appartenance à celle-ci. Ces derniers devront s'investir auprès de leurs pairs afin de jouer un rôle d'interface pour désamorcer des conflits. Il faut mentionner que ce projet est en vigueur depuis déjà quelques années dans le secteur visé, mais il doit être consolidé afin de soutenir plus de jeunes et accompagner les commerçants. À noter que le récent contexte de la montée de la violence chez les jeunes justifie la pertinence de renforcer cette intervention dans le pôle René-Masson.

La bonification du financement permettra :

l'embauche de 3 intervenants de proximité à 30 heures semaine

- Bonification du travail de rue (Pôle René-Masson) **6 heures par jour** de 11h00 à 18 h00
- Bonification du travail de milieu (Jean-Grou) entre 11h00 et 18h00
- Soutien à la mobilisation et accompagnement des jeunes Leaders entre 11h00 et 18h00

Le coordonnateur du projet Jeunes Leaders sera davantage soutenu afin d'assurer une présence plus significative auprès des jeunes et des commerçants sur le pôle René-Masson (6h par jour au lieu de 3h). Il sera également supporté par davantage d'intervenants (3 intervenants au lieu de 1 intervenant) pour mobiliser plus efficacement les jeunes.

2. Organismes : Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT)

Nom du Projet : *Espace J*

Résumé du projet : Plusieurs organismes interviennent dans le secteur du pôle René-Masson, afin de prévenir et/ou désamorcer les enjeux tels que : incivilités, intimidation, vol à l'étalage, violence, pratiques racistes etc. C'est donc en complémentarité que les acteurs présents sur cette artère propose le projet *Espace J*. Cette initiative (une espace de socialisation) vise à offrir une opportunité supplémentaire aux jeunes. Ce projet concerté entre trois organismes (SRLPAT volet Prévention Pointe-de-l'île, Le Centre de femmes de RDP et le Carrefour Jeunesse-Emploi de RDP) répond aux enjeux discutés à la Table jeunesse de Rivière-des-Prairies et au comité aviseur (comité d'échange afin de maintenir une cohérence des actions autour du Pôle René-Masson). Le projet vise le maintien d'un projet pilote qui fonctionne très bien, mais que les organismes ne peuvent pas maintenir sans une aide financière. Il permet entre autres la mise en place d'actions et d'interventions pertinentes auprès des jeunes du territoire durant l'heure du dîner.

JUSTIFICATION

Les fléaux reliés au phénomène des gangs de rue exigent une constante vigilance. C'est le cas dans les quartiers sensibles et à risques, où l'on retrouve beaucoup de jeunes, majoritairement ceux des milieux défavorisés. D'ailleurs, plusieurs facteurs de vulnérabilités sont connus chez les jeunes du secteur visé par les projets des organismes dont la pauvreté, l'exclusion sociale, le manque d'espace de socialisation, la discrimination et le décrochage scolaire. De plus, la dernière pandémie a exacerbé plusieurs problématiques vécues par cette clientèle et les familles. Justement, les projets qui sont présentés pour approbation permettront d'aider un éventail de jeunes, notamment ceux qui sont en marge de la société. Ces projets offriront aux jeunes des activités constructives tout en créant un filet social autour de ceux-ci qui sont à risque de décrochage social ou/et scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière totalisant la somme de 65 000 \$ aux organismes suivants : Équipe RDP (35 000 \$), Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles (30 000 \$) dans le cadre du programme « Soutien à la création et la consolidation d'espace jeunesse montréalais » du Ministère de la sécurité publique. Le financement de cette contribution est documenté à l'intervention financière, soit la certification de fonds qui est jointe au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, il répond notamment à la priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais, des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de ces projets pourrait mettre en péril leur réalisation et par conséquent, il serait difficile pour certains organismes (les partenaires du projet *Espace J*) de poursuivre leurs interventions.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévu au protocole de communication de l'arrondissement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un rapport final est attendu au 30 juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandy DESANGES
conseiller(ere) en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2023-03-15



Dossier # : 1238394002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ pour la période du 1er avril 2023 au 31 décembre 2024 à l'organisme Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles dans le cadre de la réalisation des activités et projets entourant les Fêtes du 350e de Pointe-aux-Trembles. Approuver le projet de convention et autoriser l'affectation de surplus libres à cet effet.

Il est recommandé:

D'octroyer une contribution financière de 200 000 \$ pour l'année 2023 et 2024, pour la réalisation des Fêtes du 350e anniversaire de Pointe-aux-Trembles à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc.;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ; cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser l'affectation de surplus libres à cet effet;

D'approuver le projet de protocole d'entente de contribution financière.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-28 07:37

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238394002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 200 000 \$ pour la période du 1er avril 2023 au 31 décembre 2024 à l'organisme Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles dans le cadre de la réalisation des activités et projets entourant les Fêtes du 350e de Pointe-aux-Trembles. Approuver le projet de convention et autoriser l'affectation de surplus libres à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles célébrera en 2024 le 350e anniversaire de la fondation du quartier Pointe-aux-Trembles survenue en 1674. Cet anniversaire sera une occasion unique de mobiliser la communauté pointelière en proposant une programmation d'événements et d'activités variées.

De par sa mission qui lui permet d'offrir une diversité d'activités de loisirs, culturelles, sportives et récréatives, de développement et de service à la communauté, l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) s'est porté volontaire pour organiser les festivités, au bénéfice de l'ensemble des Pointeliers et Pointelières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles souhaite procéder à l'adoption d'un protocole d'entente entre l'arrondissement et l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles afin qu'il organise les Fêtes du 350e anniversaire du quartier Pointe-aux-Trembles.

Ce protocole d'entente du 350e anniversaire du quartier Pointe-aux-Trembles comprend notamment :

- L'administration, la coordination, la promotion des Fêtes du 350e par l'organisme;
- L'élaboration d'une programmation d'activités et d'événements variées;
- Un cadre organisationnel des fêtes du 350e anniversaire du quartier Pointe-aux-Trembles;
- La mise sur pied d'un comité-conseil et de sous-comités représentatifs du milieu permettant de soutenir l'organisme dans la réalisation des Fêtes du 350e-

JUSTIFICATION

La participation financière de la Ville dans le cadre du 350e anniversaire de la fondation du quartier Pointe-aux-Trembles est souhaitée pour la réalisation des Fêtes du 350e anniversaire du quartier Pointe-aux-Trembles.

Ces célébrations poursuivront entre autres les objectifs suivants :

- Transmettre et reconnaître l'histoire des Pointeliers et Pointelières;
- Renforcer le sentiment d'appartenance des citoyen.nes;
- Participer au rayonnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- Offrir des retombées significatives au-delà de 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière provient des surplus libres de l'arrondissement. Cette dépense est entièrement assumée par l'arrondissement. L'imputation est documentée à l'intervention financière jointe au présent sommaire décisionnel.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité # 9 *"Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire"* et à la priorité #19 *"Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de l'arrondissement permet à l'organisme d'entamer dès maintenant les démarches nécessaires à la planification des Fêtes du 350e anniversaire du quartier Pointe-aux-Trembles

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 2 de la convention. L'arrondissement soutiendra l'organisme dans l'élaboration de son plan de communication et la promotion des activités auprès de la population.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier du projet inscrit dans la convention :
Pour l'année 2023 :

- Reddition de compte de mi-étape : 31 octobre 2023
- Reddition de compte finale : 31 décembre 2023

Pour l'année 2024 :

- Reddition de compte de mi-étape : 30 juin 2024

- Reddition de compte finale : 31 décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 27 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie LAFOREST
Directrice

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2023-03-24

**Dossier # : 1231227002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 6 mois et édition des ordonnances nécessaires à cette fin.

Il est recommandé :

D'approuver la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet La Buvette du kiosque dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 27 mai au 16 septembre 2023, inclusivement;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA22-30105)-003 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA23-(P-1)-003 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA09-Z01)-003 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-22 18:14

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1231227002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 6 mois et édicition des ordonnances nécessaires à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Inaugurée en juillet 2021, dans le cadre du projet coeur de vie, sous la responsabilité de l'organisme La Pépinière, La Buvette du Quai offre aux citoyens de Pointe-aux-Trembles un coeur villageois unique doté d'une terrasse publique, de jeux pour enfants, d'une plage urbaine et d'un kiosque alimentaire. Chaque samedi de l'été, le Marché public de Pointe-aux-Trembles partage l'affluence de ce lieu rassembleur tout en y intensifiant la mixité de la Place du Village. L'organisme La Pépinière, responsable du projet Coeur de vie, n'a pas réussi à renouveler le financement nécessaire pour poursuivre le projet. Dans ce contexte, le Marché y a vu une occasion favorable d'étendre son mandat d'ambassadeur des producteurs et des commerçants locaux, en chapeautant l'offre alimentaire et le menu des boissons de la Buvette du Quai. La mission du Marché public s'imbrique donc avec celle de la Buvette du Quai dans l'objectif unificateur de fournir une vitrine continue aux plus belles découvertes locales.

Le Marché public de Pointe-aux-Trembles a géré la Buvette du Quai en 2022. et il souhaite poursuivre l'expérience en 2023.

L'approbation du conseil d'arrondissement est requise pour autoriser la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles, pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 6 mois et l'édicition des ordonnances nécessaires à cette fin, dont l'occupation temporaire du domaine public afin de déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA22-30105)-003 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA23-(P-1)-003 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, dans le

parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA23-(RCA09-Z01)-003 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA22 30 05 0107 -Approbation de la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet de kiosque alimentaire estival dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 14 mai au 30 novembre 2022 - Édiction - Ordonnances

DESCRIPTION

Le conseil d'administration du Marché public de Pointe-aux-Trembles est extrêmement fier du bilan de l'année 2022. L'année aura été charnière en termes d'achalandage (74% plus élevé que 2021), d'animations culturelles (34 événements) et d'activités commerciales et communautaires. En effet, le momentum offert par le déconfinement, par le retour de la navette fluviale et par le lancement de la toute nouvelle Buvette du Quai, a été entièrement investi par l'organisation, afin d'élargir ses sources de revenus autonomes et de bonifier l'offre de services rendue aux citoyens-citoyennes de l'arrondissement. Le positionnement idyllique sur la Place du Village et dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles —grâce à la Buvette du Quai et à l'Allée des Artisans— aura permis de renforcer l'offre aux yeux de la communauté, en constituant un lieu de rencontre accueillant et divertissant 4 jours par semaine pendant les 4 plus beaux mois de l'année. L'expérience vécue par les visiteurs-euses sur le site aura sans aucun doute conduit à un sentiment d'appartenance renouvelé et à une appréciation marquée des services offerts sur leur territoire. Par une présence assidue sur le terrain, le Marché et la Buvette constituent ensemble une porte d'entrée naturelle, une oreille attentive sur les besoins et les commentaires de la communauté.

Pour 2023, l'approbation du conseil d'arrondissement est requise pour autoriser la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles, pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 6 mois. Le Mandat du Marché public est d'animer La Buvette, le jeudi et vendredi (15 h à 21 h) et le samedi (9 h à 21 h) et le dimanche (9h à 16 h) afin d'y fournir une offre de service de nourriture et de boissons aux citoyens et aux visiteurs du quartier, qui souhaitent se ravitailler tout en profitant du paysage et des activités culturelles disponibles sur le site. Le Marché public travaillerait de concert avec une entreprise locale, pour offrir une offre alimentaire. Fort d'une sommelière professionnelle (et musicienne) à titre de coordonnatrice, le Marché public contribuerait à ce partenariat par le biais d'une carte des vins, des bières et des cidres en constante évolution, en plus d'une offre événementielle sporadique, lorsqu'aucun événement n'est déjà programmé par l'arrondissement. Ce partenariat se mobiliserait donc autour d'une volonté commune d'offrir une visibilité originale aux producteurs et aux commerçants locaux, non seulement lors des jours de Marché, mais aussi en dehors des samedis, en s'alignant au calendrier des événements culturels de l'arrondissement qui ont lieu sur la Place du Village ou au Belvédère.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement. La tenue d'un kiosque alimentaire au Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, favorise l'animation de la place du village, permet des échanges conviviaux avec les citoyens, en plus de rendre disponible une offre de service alimentaire, tant pour les

citoyens, les visiteurs que pour les utilisateurs de la navette fluviale. Ce kiosque sera balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Pour réaliser la présentation d'événements sur le domaine public, plusieurs autorisations sont nécessaires. Le présent dossier permettra d'autoriser la tenue d'un Kiosque à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles par ordonnance, ainsi que l'autorisation d'occupation du domaine public et d'édicter, les ordonnances y autorisant, selon le cas: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, l'affichage, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés, aux dates et heures mentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun frais

MONTRÉAL 2030

Ce projet s'inscrit dans la priorité 19 de Montréal 2030, qui est celle d'offrir à l'ensemble des Montréalais, des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation du conseil d'arrondissement, nous ne pourrions prêter le Kiosque au Marchés publics de RDP-PAT, afin qu'il puisse y faire l'animation et de fournir une offre alimentaire, tant appréciée par les citoyens, les visiteurs et les utilisateurs de la navette fluviale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées par l'arrondissement dans les journaux locaux. L'organisme mandataire assumera les activités de communication et identifiera le soutien de l'arrondissement dans toutes ses publications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le commissaire au développement économique responsable du dossier assumera le suivi des obligations relatives à la convention et la coordination du soutien.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim ELFILALI
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-03-22



Dossier # : 1232468002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de février 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 28 janvier au 24 février 2023. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de février 2023 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2023.

Il est recommandé :

- D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de février 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 28 janvier au 24 février 2023.
- D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de février 2023 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de février 2023.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-14 14:25

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232468002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois de février 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 28 janvier au 24 février 2023. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois de février 2023 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de février 2023.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de février 2023 et en matière de ressources financières pour la période du 28 janvier au 24 février 2023.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de février 2023 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de février 2023.

JUSTIFICATION

S.O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-14

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du
greffe



Dossier # : 1233997002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer trois commandites aux organismes suivants soit 300 \$ au Club de patinage de Rivière-des-Prairies, 500 \$ à L'Alternative centre de jour en santé mentale et 300 \$ au Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus PAT, le tout pour l'organisation de leurs activités.

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :
Il est recommandé:

D'octroyer une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités, à savoir :

- 300 \$ au Club de patinage de Rivière-des-Prairies, pour la revue sur glace 2023.
- 500 \$ à L'Alternative centre de jour en santé mentale, pour le 25e anniversaire de l'organisme.
- 300 \$ au Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus PAT, pour une soirée dansante le 29 avril 2023.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-23 21:55

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233997002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer trois commandites aux organismes suivants soit 300 \$ au Club de patinage de Rivière-des-Prairies, 500 \$ à L'Alternative centre de jour en santé mentale et 300 \$ au Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus PAT, le tout pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.

L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une commandite aux organismes suivants :

- 300 \$ au Club de patinage de Rivière-des-Prairies, pour la revue sur glace 2023.
- 500 \$ à L'Alternative centre de jour en santé mentale, pour le 25e anniversaire de l'organisme.
- 300 \$ au Cercle de l'amitié St-Enfant-Jésus PAT, pour une soirée dansante le 29 avril 2023.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis de 1 100 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.

Les DA # 768187, 768194 et 768197 réservent les crédits à cette fin

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou

d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes âgées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Joseph ARAJ
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-03-22



Dossier # : 1234281017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030 et de prendre en charge la réalisation des travaux de correction de raccordements d'égout inversés sur des tronçons de rue visés par le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2023), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé,
D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030 et de prendre en charge la réalisation des travaux de correction de raccordements d'égout inversés sur des tronçons de rue visés par le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2023), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-20 15:17

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234281017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030 et de prendre en charge la réalisation des travaux de correction de raccordements d'égout inversés sur des tronçons de rue visés par le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR local 2023), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, il est proposé à la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles prenne en charge la réalisation des travaux suivants:

- 1) Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030.
- 2) Les travaux de correction des raccordements d'égout inversés sur diverses rues.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3003 0041 - 1224281001 - D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du règlement 20-030, la réalisation des travaux de corrections de raccordements d'égout inversés et la réalisation des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc, réfection de la chaussée et de marquage sur la rue Victoria entre Terrasse Jacques Léonard et la 36e avenue.

DESCRIPTION

Les services pour lesquels l'arrondissement demande une prise en charge sont les suivants :

- La conception;
- Lancement d'appel d'offres;
- Préparation des différents sommaires décisionnels pour respecter le processus mis en place par la DRE dans la prise en charge de ce type de dossier via l'article 85;
- Octroi du contrat de construction;

- Gestion et réalisation des travaux;
- Communications sur demande avec la DRE concernant l'avancement des travaux;
- Coordination des expertises municipales et externes requises. L'arrondissement s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services.

JUSTIFICATION

Ce dossier est prioritaire pour l'Arrondissement compte tenu de l'importance de rendre le réseau conforme et du risque au niveau de la santé publique.

L'Arrondissement ne peut pas intervenir sur ces actifs sans délégation par la DRE. Les travaux requis ont été établis par l'arrondissement et la DRE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux visant à améliorer la condition des réseaux d'eau secondaires, le coût des services professionnels externes et des travaux sont entièrement assumés par la ville centre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permet de suivre le processus d'appel d'offres du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'approbation du présent sommaire par le CA du 4 avril 2023;
- Lancement de l'appel d'offres en avril 2023;
- Octroi du contrat en juin 2023;
- Réalisation des travaux entre juillet et octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 17 mars 2023
Joseph ARAJ, 14 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia LOAIZA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-13

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1232971003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » afin de confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à ce programme pour l'année 2023.

Il est recommandé:

D'adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de «Cyclovia» 2023 et confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à ce programme.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-21 20:56

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232971003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de « Cyclovia » afin de confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à ce programme pour l'année 2023.

CONTENU

CONTEXTE

L'amélioration de la qualité de vie de la population et la promotion d'un mode de vie sain et actif sont des préoccupations de premier plan pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Les efforts entrepris pour augmenter la pratique d'activités physiques et pour réduire les comportements sédentaires sont nombreux. Cela se traduit concrètement par la tenue d'événements qui intègrent et favorisent l'activité physique. En cohérence avec sa planification stratégique, l'Arrondissement souhaite maintenir et bonifier son offre événementielle en misant sur la diversité et la qualité. Dans ses efforts pour offrir l'opportunité aux citoyens et citoyennes de reprendre possession d'espaces publics, pour stimuler la vitalité et l'attractivité du territoire et favoriser les saines habitudes de vie, l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles souhaite adhérer en 2023 au Programme « Cyclovia » afin de bonifier l'événement « Magie d'automne » qui rejoint un nombre impressionnant de participants et connaît un franc succès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 06 0158 Adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de «Cyclovia» afin de confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à ce programme pour l'année 2022.
CA19 30 03 0042 D'adhérer au Programme de soutien aux initiatives locales pour la mise en place de «Cyclovia» et de confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à ce programme.

DESCRIPTION

L'adhésion à ce programme permettra à l'arrondissement de bonifier l'événement « Magie d'automne », en rencontrant les objectifs et paramètres suivants :

- Offrir un circuit populaire festif et familial;
- Transformer certaines rues en espaces publics favorables aux cyclistes, aux piétons et aux coureurs et en lieux de rencontre pour faire valoir l'identité des quartiers montréalais;
- Mettre en place des environnements favorables à l'activité physique et à la pratique du sport pour inciter les gens à devenir et à rester physiquement actifs;

- Accroître l'intérêt pour les déplacements actifs.

En plus de permettre aux citoyens et citoyennes de se réapproprier la rue, la bonification de l'événement « Magie d'automne » sera une occasion d'offrir l'essai de différents modes de transport actif dans une formule festive.

JUSTIFICATION

L'adhésion à ce programme de soutien financier permettra à l'Arrondissement de favoriser l'activité physique dans un contexte événementiel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement investit un montant estimé à 24 000 \$ pour la tenue de cet événement. Une demande de soutien financier potentiel d'un montant de 11 000 \$ auprès du Programme « Cyclovia » sera faite auprès du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et permettra de bonifier l'événement en lien avec les objectifs du Programme et accroître son rayonnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Plan climat : Ce dossier contribue aux engagements en changements climatiques, parce qu'il permet de réduire les émissions de GES en favorisant le transport actif.

En proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, cet événement vise à inclure des pratiques d'écoresponsabilité et à favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation d'une « Cyclovia » festive et familiale, gratuite et regroupant un large éventail d'utilisateurs est en adéquation avec nos objectifs et ceux de la Ville de Montréal. Sans l'approbation du conseil d'arrondissement, l'Arrondissement ne pourra déposer de demande de soutien financier dans le cadre de ce programme de financement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'événement proposé respectera les mesures sanitaires et consignes gouvernementales en vigueur, s'il y a lieu, reliées à la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En collaboration avec la division des communications de l'arrondissement, la promotion de l'événement sera réalisée via : les réseaux sociaux, les journaux du quartier, des affiches et cartons promotionnels, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Soumettre la demande de financement et la résolution aux responsables du programme;

- Réalisation d'un événement « Cyclovia » à l'automne 2023;
- Évaluation de l'événement avec les intervenants impliqués.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guillaume FILIATRAULT, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Ghyslain WILSON, 20 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2023-03-15



Dossier # : 1234281011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro RCA23-30113 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt

Il est recommandé,
D'adopter le règlement numéro RCA23-30113 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-02-23 20:44

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234281011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro RCA23-30113 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil municipal s'est déclaré compétent en 2018 (CM18 0395) et en 2022 (CM22 0978) au regard de l'établissement du montant des amendes relatives au stationnement et à l'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale. Il est également compétent en cette matière sur le réseau de voirie artérielle suivant une exception à ce titre au Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055).

L'article 5 du Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) établit, pour l'ensemble du réseau de voirie, l'amende relative à l'infraction applicable au stationnement ou à l'immobilisation dans une voie réservée. La notion de « voie réservée » inclut toute voie réservée exclusivement à certaines catégories de véhicules, y compris les bicyclettes.

Afin de maximiser le pouvoir dissuasif de l'amende, le montant prévu à l'article 5 du règlement 18-020, initialement fixé à 100 \$, a été augmenté successivement par le conseil municipal à 229 \$ (CM19 0468), 234 \$ (CM20 0180) et 271 \$ (CM22 1516). Cependant, cette amende s'applique seulement à une infraction commise en vertu d'un règlement municipal. Une infraction applicable doit donc être présente dans la réglementation en vigueur sur le territoire de l'arrondissement où l'infraction est constatée.

L'article 26 du règlement C-4.1 à l'égard du territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles que « nul ne peut, sur la chaussée, immobiliser un véhicule routier là où la signalisation interdit l'arrêt ». Toutefois, une signalisation interdisant l'arrêt n'est généralement pas installée dans les voies cyclables. Cela fait en sorte de rendre inapplicable l'article 26 dans le cas des voies cyclables.

En l'absence d'une infraction applicable, les équipes de surveillance de l'Agence de mobilité durable délivrent un constat d'infraction en vertu de l'article 386 (7.1) du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2). Cependant, le montant de l'amende prévu par le Code est de 100 \$, soit un montant largement inférieur à celui prévu par le règlement 18-020 (271 \$). Le

pouvoir dissuasif de l'amende s'en voit donc grandement limité, ce qui nuit à l'objectif de sécuriser le réseau et d'éliminer les comportements mettant en danger les cyclistes.

Le projet de règlement proposé vise donc à permettre l'application de l'amende prévue au règlement 18-020 lors de l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable, et ce, même en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CM22 1516 - 19 décembre 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».
- CM22 0978 - 22 août 2022 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale.
- CM22 0977- 22 août 2022 - Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville, pour une période de cinq ans, quant à l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*
- CM20 0180 - 24 février 2020 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».
- CM19 0468 - 15 avril 2019 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».
- CM18 0543 - 23 avril 2018 - Adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules » (18-020) afin de fixer le montant des amendes sur le réseau municipal (local et artériel).
- CM18 0395 - 26 mars 2018 - Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le conseil de la Ville compétent, pour une période de deux ans, afin de fixer le montant des amendes pour des infractions en matière de stationnement et d'immobilisation des véhicules sur le réseau de voirie locale.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

La présence d'une telle infraction permettra de délivrer des constats d'infraction en vertu d'un règlement municipal et, ainsi, d'appliquer l'amende de 271 \$ prévue au règlement 18-020. L'effet dissuasif de l'amende applicable au stationnement et à l'immobilisation dans une voie cyclable sera donc grandement accru, contribuant ainsi à sécuriser le réseau et à éliminer les comportements délinquants mettant en danger les cyclistes.

JUSTIFICATION

Le nombre de cyclistes augmente chaque année dans les rues de l'arrondissement ainsi qu'à

l'échelle de la ville. Plusieurs opérations d'extension et de sécurisation du réseau cyclable ont eu lieu dans les dernières années. Afin d'accueillir la demande croissante et de promouvoir l'utilisation des transports actifs, il est important d'accroître la sécurité des déplacements actifs sur l'ensemble du réseau cyclable municipal. Dans la lignée de l'objectif zéro décès et blessés graves sur le réseau routier municipal en 2040, le Plan d'action Vision Zéro 2022-2024 identifie comme objectif premier la réduction des comportements imprévus.

Parmi les comportements imprévus qui mettent en danger les cyclistes, on trouve le stationnement ou l'immobilisation de véhicules automobiles dans les voies cyclables. De tels comportements mettent en jeu la sécurité des cyclistes en les forçant à quitter la voie cyclable pour s'engager dans la voie de circulation, parfois à contresens, afin de contourner le véhicule stationné ou immobilisé. Cela nuit à la sécurité réelle et perçue des cyclistes et freine le développement d'une mobilité plus durable à l'échelle du territoire de l'arrondissement.

L'Agence de mobilité durable, responsable de la surveillance et du contrôle du stationnement, priorise désormais une stratégie de surveillance visant à rehausser la sécurité des usagers vulnérables. L'application du montant d'amende prévu à l'article 5 du règlement 18-020, soit 271 \$, fournira aux équipes de surveillance de l'Agence un outil dissuasif supplémentaire pour inciter les automobilistes à respecter la réglementation municipale. Cela contribuera à améliorer la sécurité des déplacements actifs dans l'arrondissement et à favoriser la mobilité durable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'amende applicable à l'immobilisation et au stationnement d'un véhicule automobile dans une voie cyclable sur le territoire de l'arrondissement passera de 100 \$ à 271 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera développée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 : avis de motion du projet de règlement
Séance du conseil d'arrondissement du 4 avril 2023 : adoption du règlement
1er juin 2023: entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Gabriel LEFEBVRE-ROPARS, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sylvain SAUVAGEAU, Service de police de Montréal

Lecture :

Sylvain SAUVAGEAU, 22 février 2023
Joseph ARAJ, 20 février 2023
Gabriel LEFEBVRE-ROPARS, 20 février 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-02-20

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1236425001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-051 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne principalement des dispositions relatives à l'agriculture urbaine et à l'ajout de la section 13.22»

Il est recommandé:

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-Z01-051 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne principalement des dispositions relatives à l'agriculture urbaine et à l'ajout de la section 13.22».

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2023-01-30 12:14

Signataire : Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1236425001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-051 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne principalement des dispositions relatives à l'agriculture urbaine et à l'ajout de la section 13.22»

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est doté, en septembre 2020, de nouvelles mesures réglementaires (zonage et PIIA) permettant la réalisation de multiples initiatives en matière d'agriculture urbaine sur son territoire. Ces nouvelles dispositions, faut-il le rappeler, furent introduites dans la foulée des orientations et des actions mises de l'avant par la Politique d'agriculture urbaine et son plan d'action adoptés par l'arrondissement, quelques mois auparavant.

Voilà maintenant un peu plus de deux ans que l'encadrement dédié aux activités d'agriculture urbaine est en vigueur. Le dialogue soutenu entre les intervenants de l'arrondissement et nos partenaires nous a permis d'identifier quelques menus ajustements à effectuer à notre contenu normatif afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique ainsi que la mise en oeuvre de projets à portée collective.

D'autre part, le collège Saint-Jean-Vianney poursuit sa démarche de planification stratégique visant à rafraîchir, sécuriser et bonifier ses installations. Un plan directeur, adopté par l'établissement, vient encadrer cette planification qui vise aussi à bonifier et diversifier l'offre de service aux élèves. Les éléments visés par la présente sont issus de cette planification concertée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 07 0243 : Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » qui remplace le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (01-278). GDD1094564003

CA20 30 09 0239 : Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01-038 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet vise principalement l'ajout de dispositions relatives à l'agriculture urbaine». GDD1205909005

DESCRIPTION

Le contenu du règlement est présenté au tableau suivant :

# article du présent règlement RCA09-Z01-051	Chapitre modifié du règlement RCA09-Z01	Article(s) modifié(s) du Règlement RCA09-Z01	But visé de la modification
1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement.
2	2	34	Modifier la définition de «jardin collectif».
3*	6	129	Préciser que seul un conteneur <u>maritime</u> peut être utilisé à des fins de bâtiment complémentaire, pour certaines classes d'usages. Énoncer trois conditions.
4	9	315	Enseigne éligible par ordonnance, pour identifier un jardin collectif, qu'il soit aménagé sur <u>un terrain bâti</u> ou vacant.
5	13	418.26	Enseigne éligible par ordonnance, pour identifier un jardin collectif aménagé sur un terrain bâti.
6	13	418,27	Enseigne éligible par ordonnance, pour identifier un jardin collectif aménagé sur un terrain vacant.
7*	13	418.33 à 418.35 (ajout d'une nouvelle section)	Autoriser, sous certaines conditions, l'implantation d'une pergola dans la cour avant du collège Saint-Jean-Vianney. Et autoriser, sous certaines conditions, l'utilisation de 1 ou 2 conteneurs maritimes à des fins de bâtiment complémentaire, sur le terrain du collège Saint-Jean-Vianney.
8	S.O.	S.O.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues aux articles 3 et 7 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions sont identifiées par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

Le projet de règlement RCA09-Z01-051 répond favorablement aux demandes des partenaires impliqués dans la mise en oeuvre de projets d'agriculture urbaine et s'inscrit dans une volonté affirmée de l'arrondissement de soutenir l'émergence et la pérennisation de tels projets sur son territoire. Le projet de règlement permet également de mettre en branle l'encadrement des différents projets du Collège Saint-Jean-Vianney dans le cadre de sa planification stratégique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le projet de règlement ne contient pas de disposition relative au Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 7 février 2023

Procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 25 janvier 2023

Julie BOISVERT, 24 janvier 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-01-24

**Dossier # : 1225270006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-147 » sur le projet particulier visant à permettre l'usage H.4 « habitation multifamiliale » (maximum de 6 logements) et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à un article du Règlement de zonage sur le lot projeté 6 523 487, ainsi qu'à encadrer l'aménagement de terrain pour les lots projetés 6 523 486 et 6 523 487, le tout sur la 59e Avenue.

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 décembre 2022, il est recommandé :

de donner suite à la procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), la résolution intitulée « Résolution numéro PP-147 » sur le projet particulier visant à permettre l'usage H.4 « habitation multifamiliale » (maximum de 6 logements) et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à un article du Règlement de zonage sur le lot projeté 6 523 487, ainsi qu'à encadrer l'aménagement de terrain pour les lots projetés 6 523 486 et 6 523 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003192196 – District de La Pointe-aux-Prairies.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :

- Le projet propose un nombre total de logements qui ne dépasse pas le nombre de logements permis lors de l'opération cadastrale autorisée en 2011;
- Le projet propose des bâtiments et des aménagements de terrain soignés;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225270006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), de la résolution intitulée « Résolution numéro PP-147 » sur le projet particulier visant à permettre l'usage H.4 « habitation multifamiliale » (maximum de 6 logements) et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à un article du Règlement de zonage sur le lot projeté 6 523 487, ainsi qu'à encadrer l'aménagement de terrain pour les lots projetés 6 523 486 et 6 523 487, le tout sur la 59e Avenue.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro PP-147 relativement à un projet de construction de deux bâtiments résidentiels projetés aux 580 et 600, 59^e avenue. La demande comporte deux non-conformités qui seront traitées par la procédure du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

27 septembre 2011 - DB111528020 : Dans le cadre de la demande de permis de lotissement n° 3000317022, d'approuver le projet d'opération cadastrale visant le remplacement des lots 4 795 603 à 4 795 605 par les lots projetés 4 795 975 à 4 795 977, du plan cadastral parcellaire, cadastre du Québec, situés au nord de la rue Notre-Dame entre la 58^e Avenue et la 60^e Avenue, préparé par monsieur Louis-Philippe Fouquette, arpenteur-géomètre, le 14 février 2011, minute : 1555. (Dossier : 211528020)

DESCRIPTION

Contexte

Le requérant est propriétaire d'un large terrain vacant situé sur la 59^e Avenue, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. Ce terrain d'une superficie de 2 326,2 mètres carrés et de forme irrégulière fut l'objet d'une demande d'opération cadastrale approuvée en 2011 (décision déléguée : DB11528020).

L'opération cadastrale avait pour objectifs de créer trois lots et de permettre la construction de trois bâtiments trifamiliaux avec un logement supplémentaire en sous-sol, tel qu'autorisé aux règlements sur le lotissement et de zonage. Or, il est devenu apparent deux ans plus tard qu'un des trois lots était non constructible puisqu'il s'avérait impossible de concevoir un projet respectant l'ensemble des normes édictées au Règlement 20-030 qui régit les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics. De plus, il n'est pas permis de déroger au Règlement 20-030.

Description du projet

Le projet vise, dans un premier temps, à subdiviser le terrain en deux lots constructibles, les lots projetés numéro 6 523 486 et 6 523 487. Sur le lot projeté 6 523 486 le requérant souhaite construire un bâtiment trifamilial avec un logement au sous-sol. Aucune dérogation n'est demandée pour cette partie du projet.

Sur le lot projeté numéro 6 523 487, le requérant souhaite construire un bâtiment multifamilial comprenant un total de six logements, ce nombre représente le nombre de logements qu'il aurait pu normalement construire, hors-sol, sur deux des trois lots qui composent son terrain, et dont un est non constructible.

Comme les bâtiments jumelés sont autorisés dans la zone, le requérant propose un traitement architectural qui laisse penser que le bâtiment multifamilial soit en réalité deux bâtiments bifamiliaux jumelés avec logement en sous-sol. Le tout, de manière à ne pas laisser paraître la dérogation visant l'usage et qui ne touche pas au nombre de logements hors-sol normalement permis.

L'aire de stationnement

Afin de réduire l'impact visuel de quatre des six unités de stationnement qui seront aménagées sur le lot projeté numéro 6 523 487, celles-ci seront dissimulées sous une grande terrasse. Vu la configuration de l'aire de stationnement, il est requis de déroger à l'article 207 du Règlement de zonage qui exige un dégagement de 1,5 mètre afin de végétaliser l'espace entre une aire de stationnement et un bâtiment. L'espace sous la terrasse n'étant pas ensoleillé cette norme s'avère superflue.

L'implantation et l'apparence architecturale des bâtiments sont présentées aux annexes A et B. L'aménagement de terrain est présenté à l'annexe C.

Description du milieu

Le site visé par la demande est situé sur une rue résidentielle sans issue accessible uniquement par la rue Notre-Dame Est. Le site est adossé à une zone où la classe d'usage H.4 « habitation multifamiliale » est autorisée. L'école primaire Notre-Dame se trouve à distance de marche du site visé (150 mètres).

Mobilité

Le site se trouve à 50 mètres de la rue Notre-Dame Est où passent deux lignes d'autobus. La gare de Pointe-aux-Trembles se trouve à moins d'un kilomètre de-là. De plus, le secteur est desservi par deux pistes cyclables, celle de la rue Notre-Dame Est et celle du parc de la Traversée (emprise Exo).

Occupation du sol

L'immeuble visé se trouve dans un secteur résidentiel.

Planification prévue au Plan d'urbanisme

La planification prévue au Plan d'urbanisme pour le site visé par la demande est la suivante :

Affectation du sol : Secteur résidentiel

Nombre d'étages : 1 à 3 étages hors-sol

Taux d'implantation au sol : Faible ou moyen

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 121. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

Objet	Caractéristiques de la Zone 121
Usage	H.1 : habitation unifamilial, H.2 : habitation bifamiliale, H.3 : habitation trifamiliale
Mode d'implantation	Isolé ou jumelé
Type de toit	Plat ou à versants
Nombre de logements	1 à 3
Nombre d'étages	1 à 2 étages
Hauteur maximale en mètres	9 mètres (plat), 11,5 mètres (à versants)
Taux d'implantation	Maximum : 50 %
Marges de recul	Avant principale min. : 6 mètres Avant secondaire min. : 3 mètres Latérale minimale : 1,5 mètre Tot. des latérales min. : 3 mètres Arrière minimale : 6 mètres

Dérogation au Règlement de zonage RCA09-Z01

Les dérogations nécessaires pour la réalisation du projet visent les dispositions suivantes :

- Grille des spécifications 121, uniquement pour permettre la classe d'usage H.4 « habitation multifamiliale » sur le lot projeté numéro 6 523 487;
- Article 207, aucun dégagement entre l'aire de stationnement et le bâtiment du lot projeté numéro 6 523 487.

Conditions

La réalisation du projet est soumise au respect des conditions suivantes :

1. Un maximum de six (6) logements est autorisé sur le lot projeté numéro 6 523 487.
2. Un maximum de six (6) unités de stationnement est autorisé sur le lot projeté numéro 6 523 487 et un maximum de trois (3) unités de stationnement est autorisé sur le lot projeté numéro 6 523 486.
3. Les trois (3) arbres situés en cour arrière du lot projeté numéro 6 523 486 doivent être conservés et devront être protégés durant les travaux de construction afin d'assurer leur survie. Ces arbres devront être remplacés s'ils viennent à mourir.
4. Un minimum de deux (2) arbres, de deux (2) essences différentes, doit être planté en cour avant pour chacun des lots visés.

5. Un minimum de quatre arbres supplémentaires, de deux (2) essences différentes, doit être planté dans les autres cours des lots visés.
6. L'implantation d'un bâtiment complémentaire ne doit pas engendrer la coupe d'un arbre.
7. La voie d'accès aux aires de stationnement, ainsi que les cases de stationnement devront être pourvues de pavés perméables de couleur claire.
8. Les façades latérales des bâtiments projetés doivent être pourvues de maçonnerie au niveau du rez-de-chaussée; la maçonnerie doit descendre jusqu'à 0,6 m ou moins du niveau du sol.
9. L'aire d'entreposage des bacs à rebuts doit être dissimulée par une clôture opaque.

Critères de PIIA

L'approbation du conseil doit tenir compte, en plus des critères cités à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009) et des critères cités à la section 31.5 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01), des critères d'évaluation supplémentaires suivants :

- Le traitement architectural du bâtiment projeté sur le lot numéro 6 523 487 doit s'inspirer de l'apparence type de deux bâtiments jumelés de la classe d'usage H.3 « habitation trifamilial ».
- Les aires de stationnement doivent être bordées d'une plantation d'arbustes ou de graminées.
- Les nouvelles plantations doivent se faire avec des essences qui résistent aux conditions hivernales et à l'entretien des routes (déneigement, épandage de fondants et d'abrasifs, etc.) afin d'assurer leur pérennité;
- Un chemin ou un sentier piétonnier doit relier l'entrée principale des logements à la voie publique sans passer par la voie d'accès véhiculaire.
- L'apparence architecturale des bâtiments tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-147;
- Les aménagements des aires de stationnement ainsi que le concept de l'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tendent à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-147.

Lettre de garantie bancaire

Préalablement à l'émission du permis, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 12 000 \$ à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions prévues au PP-147.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme, permis et inspection recommande de donner suite à la demande afin :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), la « Résolution numéro PP-147 » sur le projet particulier visant à permettre l'usage H.4 « habitation multifamiliale » (maximum de 6 logements) et l'aménagement d'une aire de stationnement dérogeant à un article du Règlement de zonage sur le lot projeté numéro 6 523 487, ainsi qu'à encadrer l'aménagement de terrain pour les lots projetés 6 523 486 et 6 523 487 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Le tout, relativement à la demande d'autorisation de projet particulier portant le numéro 3003192196.

La Division de l'urbanisme, permis et inspection se montre favorable à cette

demande pour les raisons suivantes :

- Le projet propose un nombre total de logements qui ne dépasse pas le nombre de logements permis lors de l'opération cadastrale autorisée en 2011;
- Le projet propose des bâtiments et des aménagements de terrain soignés;
- Le projet permet d'atteindre les objectifs du Plan d'urbanisme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Projet contribue à l'atteinte d'une priorité (19 - Offre d'habitation accessible et diversifiée pour favoriser la mixité sociale).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : soumis à la séance du 9 décembre 2022
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 janvier 2023
Julie BOISVERT, 13 janvier 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-01-12



Dossier # : 1230394002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 101 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au recul exigé pour une construction hors toit pour un bâtiment résidentiel situé au 1375, boulevard Saint-Jean-Baptiste, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003248847.

Considérant la recommandation favorable à l'unanimité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 10 mars 2023, il est recommandé :

- D'approuver dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 101.3 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au recul exigé pour une construction hors toit pour un bâtiment résidentiel situé au 1375, boul. Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 1 093 159, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles, le tout tel que présenté sur les plans préparés par monsieur Serge Falardeau, architecte, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 8 mars 2023, à savoir :
 - Permettre un recul de 1,65 mètres entre la façade donnant sur Saint-Jean-Baptiste et la construction hors toit et d'un recul à 0 mètre face à la 12e Avenue plutôt qu'un recul de 4 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 101.3.

Relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003248847

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'implantation de la construction permet une meilleure présence sur rue ;

- La construction hors toit est construite au recul maximal possible en raison de l'implantation du bâtiment ;
- La construction hors toit se trouve à plus de 42 mètres de la 12e Avenue;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-21 21:07

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1230394002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande d'approbation, dans le cadre d'une demande de dérogation mineure quant à l'article 101 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01), relativement au recul exigé pour une construction hors toit pour un bâtiment résidentiel situé au 1375, boulevard Saint-Jean-Baptiste, relativement à la demande de dérogation mineure numéro 3003248847.

CONTENU**CONTEXTE**

La Division de l'urbanisme, permis et inspection a reçu une demande de dérogation mineure afin d'autoriser un recul de moins de deux fois sa hauteur en façade pour une construction hors toit d'un immeuble résidentiel. La demande vise le terrain occupé par le bâtiment résidentiel situé au 1375, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 1 093 159 du cadastre du Québec. Ce projet déroge à l'article 101, paragraphe 3, du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement au recul minimal exigé pour une construction hors toit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

La demande vise un terrain situé sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste entre les rues de Montigny et René-Lévesque. Le bâtiment principal est en cours de construction conformément avec le permis de construction 3001564270-22 émis le 8 novembre 2022. Le Règlement de zonage en vigueur (RCA09-Z01) exige un recul en façade de 4 mètres, tel que spécifié au troisième paragraphe de l'article 101. La construction hors toit prévue a une hauteur de 2,76 mètres. La réglementation de zonage exige un recul minimal équivalent à deux fois sa hauteur, ou 4 mètres, par rapport à la façade sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste et à la façade donnant sur la 12^e Avenue. La proposition soumise présente un recul de 1,65 mètre face au boulevard Saint-Jean-Baptiste et un recul à 0 mètre du côté de la 12^e Avenue en raison de la configuration du bâtiment. La construction se trouve le plus à l'est possible au niveau de la toiture.

Le tout, tel que présenté sur les plans préparés par monsieur Serge Falardeau, architecte, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques

en date du 8 mars 2023.

Règlement de zonage (RCA09-Z01)

Le bâtiment se trouve dans la zone 252 dans laquelle l'usage H.4 « habitation multifamiliale » est autorisé. À l'exception de l'article 101, la demande, telle que présentée, respecte les normes relatives aux bâtiments principaux telles qu'apparaissant au chapitre 5 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

Description de la dérogation mineure

- **Permettre un recul de la construction hors toit de 1,65 mètre par rapport à la façade sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste et un recul de 0 mètre face à la 12^e Avenue, plutôt que de 4 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 101).**

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'approuver la demande de dérogation mineure, quant à l'article 101 du Règlement de zonage (RCA09-Z01), relativement au recul minimal d'une construction hors toit pour un bâtiment résidentiel situé au 1375, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot numéro 1 093 159 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que présenté sur les plans préparés par l'architecte, monsieur Serge Falardeau, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 8 mars 2023, à savoir :

- **Permettre un recul de la construction hors toit de 1,65 mètre par rapport à la façade sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste et un recul de 0 mètre face à la 12^e Avenue, plutôt que de 4 mètres (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 101).**

La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'implantation de la construction permet une meilleure présence sur rue;
- La construction hors toit est construite au recul maximal possible en raison de l'implantation du bâtiment;
- La construction hors toit se trouve à plus de 42 mètres de la 12^e Avenue;
- La dérogation mineure demandée ne constitue pas un élément causant un préjudice au voisinage;
- La dérogation mineure ne concerne pas l'usage ni la densité d'occupation du sol;
- La nature de la dérogation mineure sollicitée est admissible selon les dispositions édictées au Règlement sur les dérogations mineures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 28 février 2023.
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 10 mars 2023.
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CANTIN
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-03-16



Dossier # : 1234281016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-006, visant à abroger l'ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-010 et à remettre en vigueur l'application de l'article 31, paragraphe 1, du " Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ".

Il est recommandé :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-006 visant à abroger l'ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-010 et à remettre en vigueur l'application de l'article 31, paragraphe 1, du " Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ".

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-14 13:20

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1234281016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter l'ordonnance numéro OCA23-(C-4.1)-006, visant à abroger l'ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-010 et à remettre en vigueur l'application de l'article 31, paragraphe 1, du " Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ".

CONTENU

CONTEXTE

Au début de la pandémie de COVID-19, la Ville de Montréal a modifié sa réglementation sur le stationnement pour l'ensemble des arrondissements afin de faciliter les déplacements, d'assurer la sécurité de tous et de permettre le respect des règles de confinement. À la séance ordinaire du 7 avril 2020, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a donc adopté l'ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-010 pour décréter la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de l'application du paragraphe 1 de l'article 31, du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) sur le territoire de l'arrondissement. Selon cet article, il est interdit, en un endroit d'un chemin public où le stationnement est permis, de stationner un véhicule routier pour plus de 24 heures consécutives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 04 0100 - 7 avril 2020 : Édiction - ordonnance numéro OCA20-(C-4.1)-010, visant à la suspension, jusqu'à nouvel ordre, de l'application du paragraphe 1 de l'article 31, du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) sur le territoire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

L'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles souhaite abroger l'ordonnance OCA20-(C-4.1)-010 afin de remettre en place l'application du paragraphe 1 de l'article 31, du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1).

JUSTIFICATION

La suspension provisoire a été mise en place afin permettre de respecter les règles de confinement. La situation actuelle ayant grandement évolué, la suspension de cette section du règlement n'est plus requise.

L'abrogation de l'ordonnance va permettre l'application du Règlement sur la circulation et le

stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) sur le territoire de l'arrondissement et fournira aux équipes de surveillance de l'Agence de mobilité durable et au SPVM et disposer d'un outil dissuasif supplémentaire pour inciter les automobilistes à respecter la réglementation municipale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiquer les nouvelles dispositions aux citoyens de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée de vigueur: dès l'adoption au CA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 mars 2023
Julie BOISVERT, 13 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-13

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1236425002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique.»

Il est recommandé:

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique.»

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2023-04-03 15:30

Signataire : Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION Dossier # :1236425002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique.»

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a obtenu le mandat des élu(e)s de l'arrondissement d'amender le règlement de zonage afin de mieux encadrer la location à court terme de logements, à des fins touristiques, sur son territoire. Ce mandat s'inscrit dans un contexte où un nouveau cadre législatif entourant l'hébergement touristique au Québec (Loi sur l'hébergement touristique) a été adopté en octobre 2021, dont les mesures annoncées sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022, à la suite de l'adoption du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, par le gouvernement. L'arrondissement souhaite s'arrimer avec la nouvelle loi et autoriser les établissements d'hébergement touristique de résidence principale dans tout logement qui constitue le lieu de résidence principale de l'exploitant. De ce fait, une personne pourra offrir sa résidence principale à une clientèle touristique de passage, lorsqu'il est absent. D'autre part, les perspectives d'exploiter, à des fins d'hébergement touristique de courte durée, un logement qui ne constitue pas le lieu de résidence principale de l'exploitant, seront pratiquement nulles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 07 0243 : Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » qui remplace le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (01-278). GDD1094564003

DESCRIPTION

Le contenu du règlement est présenté au tableau suivant :

# article du présent règlement	Chapitre modifié du règlement	Article(s) modifié(s) du Règlement	But visé de la modification
RCA09-	RCA09-	RCA09-	

Z01-052	Z01	Z01	
1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement.
2	2	34	Ajouter les définitions de «Établissement d'hébergement touristique de résidence principale», de «Établissement d'hébergement touristique jeunesse» et de «Résidence principale». Remplacer la définition de « Résidence de tourisme» et modifier la définition de «Gîte touristique».
3*	3	49	Revoir le descriptif de la classe d'usages «C.5 - Hébergement hôteliers», enlever les références au nombre de chambres et les gîtes touristiques.
4*	3	71	Modifier le tableau des usages principaux associés aux classes d'usages en ajoutant l'usage «Établissement d'hébergement touristique jeunesse», inclus dans la classe C.5, et en retirant l'usage «Résidence de tourisme» comme usage inclus dans les classes H.1, H.2, H.3 et H.4.
5*	10	327.1	Autoriser les établissements d'hébergement touristique de résidence principale dans tous les logements, sur l'ensemble du territoire, sauf les logements dérogatoires auxquels l'usage est non protégé par droits acquis. Aucun certificat d'occupation requis pour cet établissement.
6*	16	Grille zone 163	Ajouter l'usage 225.1 (Résidence de tourisme) comme usage spécifiquement autorisé dans la zone.
7	Annexe A	S.O.	Ajouter l'usage «Établissement d'hébergement touristique jeunesse» au tableau, ainsi que son usage équivalent : «Établissement d'hébergement touristique jeunesse»
8	S.O.	S.O.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues aux articles 3, 4, 5 et 6 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions sont identifiées par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

Le projet de règlement RCA09-Z01-052 répond favorablement à la volonté de l'arrondissement de mieux encadrer les établissements touristiques de résidence principale, les résidences de tourisme ainsi que les autres activités liées à de l'hébergement touristique sur son territoire.

L'amendement réglementaire proposé permettra d'augmenter la disponibilité de logements pour les ménages et familles désirant se loger à l'intérieur de notre arrondissement en limitant le changement de vocation d'un logement vers une résidence de tourisme.

L'adoption du présent règlement favorisera également une meilleure cohabitation des activités à l'intérieur des milieux résidentiels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

La modification au Règlement de zonage de l'arrondissement s'inscrit dans la démarche du plan stratégique « Montréal 2030 » en contribuant à l'atteinte de deux priorités :

- Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;
- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 4 avril 2023

Procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 3 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-04-03



Dossier # : 1236425002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique.»

Il est recommandé:

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique.»

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2023-04-03 15:30

Signataire : Benoît PELLAND

Directeur
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION Dossier # :1236425002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-052 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'encadrement des activités liées à de l'hébergement touristique.»

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire et des études techniques a obtenu le mandat des élu(e)s de l'arrondissement d'amender le règlement de zonage afin de mieux encadrer la location à court terme de logements, à des fins touristiques, sur son territoire. Ce mandat s'inscrit dans un contexte où un nouveau cadre législatif entourant l'hébergement touristique au Québec (Loi sur l'hébergement touristique) a été adopté en octobre 2021, dont les mesures annoncées sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022, à la suite de l'adoption du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, par le gouvernement. L'arrondissement souhaite s'arrimer avec la nouvelle loi et autoriser les établissements d'hébergement touristique de résidence principale dans tout logement qui constitue le lieu de résidence principale de l'exploitant. De ce fait, une personne pourra offrir sa résidence principale à une clientèle touristique de passage, lorsqu'il est absent. D'autre part, les perspectives d'exploiter, à des fins d'hébergement touristique de courte durée, un logement qui ne constitue pas le lieu de résidence principale de l'exploitant, seront pratiquement nulles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 07 0243 : Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » qui remplace le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (01-278). GDD1094564003

DESCRIPTION

Le contenu du règlement est présenté au tableau suivant :

# article du présent règlement	Chapitre modifié du règlement	Article(s) modifié(s) du Règlement	But visé de la modification
RCA09-	RCA09-	RCA09-	

Z01-052	Z01	Z01	
1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement.
2	2	34	Ajouter les définitions de «Établissement d'hébergement touristique de résidence principale», de «Établissement d'hébergement touristique jeunesse» et de «Résidence principale». Remplacer la définition de « Résidence de tourisme» et modifier la définition de «Gîte touristique».
3*	3	49	Revoir le descriptif de la classe d'usages «C.5 - Hébergement hôteliers», enlever les références au nombre de chambres et les gîtes touristiques.
4*	3	71	Modifier le tableau des usages principaux associés aux classes d'usages en ajoutant l'usage «Établissement d'hébergement touristique jeunesse», inclus dans la classe C.5, et en retirant l'usage «Résidence de tourisme» comme usage inclus dans les classes H.1, H.2, H.3 et H.4.
5*	10	327.1	Autoriser les établissements d'hébergement touristique de résidence principale dans tous les logements, sur l'ensemble du territoire, sauf les logements dérogatoires auxquels l'usage est non protégé par droits acquis. Aucun certificat d'occupation requis pour cet établissement.
6*	16	Grille zone 163	Ajouter l'usage 225.1 (Résidence de tourisme) comme usage spécifiquement autorisé dans la zone.
7	Annexe A	S.O.	Ajouter l'usage «Établissement d'hébergement touristique jeunesse» au tableau, ainsi que son usage équivalent : «Établissement d'hébergement touristique jeunesse»
8	S.O.	S.O.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues aux articles 3, 4, 5 et 6 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions sont identifiées par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

Le projet de règlement RCA09-Z01-052 répond favorablement à la volonté de l'arrondissement de mieux encadrer les établissements touristiques de résidence principale, les résidences de tourisme ainsi que les autres activités liées à de l'hébergement touristique sur son territoire.

L'amendement réglementaire proposé permettra d'augmenter la disponibilité de logements pour les ménages et familles désirant se loger à l'intérieur de notre arrondissement en limitant le changement de vocation d'un logement vers une résidence de tourisme.

L'adoption du présent règlement favorisera également une meilleure cohabitation des activités à l'intérieur des milieux résidentiels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

La modification au Règlement de zonage de l'arrondissement s'inscrit dans la démarche du plan stratégique « Montréal 2030 » en contribuant à l'atteinte de deux priorités :

- Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;
- Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 4 avril 2023

Procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 3 avril 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-04-03



Dossier # : 1231163001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles en ajoutant 6,6 p/a. Autoriser une dépense de 496 146,50 \$ à cet effet. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 496 146,50 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin.

Il est recommandé :

D'autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 6,6 p/a;

D'autoriser une dépense de 496 146,50 \$ à cet effet;

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 496 146,50 \$ et d'approuver les virements de crédits à cette fin, pour les besoins décrits précédemment;

D'imputer cette dépense, après avoir effectué les virements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement via le budget de fonctionnement et l'affectation de surplus de gestion

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-08 17:38

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231163001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une modification de la structure organisationnelle de la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en ajoutant 6,6 p/a. Autoriser une dépense de 496 146,50 \$ à cet effet. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 496 146,50 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement dispose d'un grand nombre de parcs dont certains, dotés de chalets ou de bâtiments de service, sont particulièrement fréquentés par les clientèles sportives, les organismes et les citoyens. Ces parcs ne disposent toutefois pas de personnel spécifiquement dédié à leur surveillance et leur entretien, ce qui amène dans certains cas des problèmes de vandalisme et des lacunes quant à la propreté et la qualité du service offert dans ces parcs, générant ainsi des plaintes auprès de l'arrondissement. L'absence de personnel dédié peut aussi provoquer un sentiment d'insécurité auprès de la clientèle qui fréquente ces parcs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance du 7 mai 2019 : résolution CA19 30 05 0165
Séance du 7 juillet 2020 : résolution CA20 30 07 0204
Séance du 9 mars 2021 : résolution CA21 30 03 0080
Séance du 5 avril 2022 : résolution : CA22 30 04 0089

DESCRIPTION

Afin d'améliorer le service aux citoyens, aux organismes et aux associations sportives qui fréquentent ces parcs ciblés, l'arrondissement désire reconduire le projet de gardiens en 2023. Dans le cadre de ce projet, l'offre de service permettra l'ajout de personnel col bleu dans les parcs suivants :

- Clémentine-de-la-Rousselière
- Saint-Jean-Baptiste
- Daniel-Johnson
- Don-Bosco
- Samuel-Morse
- Pasquale-Gattuso

- Poly PAT
- Pierre-Blanchet
- Plage de l'Est
- Saint-Joseph
- Armand-Bombardier

Ces cols bleus seront présents dans ces parcs tous les jours de la semaine, du 6 mai au 22 septembre 2023. L'horaire de travail sera de 13 h 30 à 23 h, du lundi au jeudi, et de 11 h à 23 h 30 du vendredi au dimanche. Le service sera également disponible les jours fériés.

Les gardiens seront responsables de l'entretien ménager des chalets ainsi que de la propreté des parcs. Ils signaleront également les bris et anomalies dans les installations, ils réaliseront l'entretien des terrains sportifs et des aires de jeu et seront également en support aux événements dans les parcs et agiront comme personnes de référence auprès de la clientèle dans les parcs.

Afin d'assurer ces tâches dans les installations décrites précédemment selon les horaires mentionnés, l'équivalent de 6,6 personnes/année (cols bleus) ou 7,1 personnes/année supplémentaires devront être ajoutés à la structure de la division de l'horticulture et des parcs afin d'assurer l'encadrement des cols bleus affectés à ces activités durant cette période.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montage financier est documenté à l'intervention financière jointe au présent sommaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement et l'affectation de surplus de gestion. Le financement, les écritures et les virements reliés à cette dépense sont documentés à l'intervention financière, soit la certification de fonds, jointe au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce projet respecte les orientations du développement durable de la Ville de Montréal en contribuant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Comme il s'adresse notamment aux familles, ce projet permettra de participer à l'objectif visant à réduire le solde migratoire des Montréalais de 25 à 44 ans qui quittent la Ville à chaque année.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 10 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale BROUILLETTE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2023-03-07



Dossier # : 1234281013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner les membres du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat de deux (2) ans, débutant le 4 avril 2023.

Il est recommandé :

De désigner les membres du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 4 avril 2023 :

Madame _____ ou Monsieur _____ , membre du conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de président(e);

Madame _____ ou Monsieur _____ , citoyen(ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Madame _____ ou Monsieur _____ , citoyen(ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Madame _____ ou Monsieur _____ , représentant(e) de l'organisation ou de l'institution _____ située sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Madame _____ ou Monsieur _____ , représentant(e) de l'organisation ou de l'institution _____ située sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Madame _____ ou Monsieur _____ , représentant(e) de l'organisation ou de l'institution _____ située sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

Madame _____ ou Monsieur _____ , représentant(e) de l'organisation ou de l'institution _____ située sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-17 09:09

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234281013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner les membres du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour un mandat de deux (2) ans, débutant le 4 avril 2023.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est doté d'une planification stratégique 2021-2031 qui place la transition écologique comme une des cinq grandes orientations stratégiques. Un des objectifs de ce plan est de créer des partenariats solides et collaborer étroitement avec les acteurs clés de la transition écologique. La création d'un comité de la transition écologique va permettre de rassembler différentes parties prenantes pour soutenir l'arrondissement dans l'adoption d'initiatives innovantes et mobilisatrices qui répondent aux besoins de l'arrondissement en matière de transition écologique. Le comité de la transition écologique a pour fonction de fournir au conseil d'arrondissement des avis et des recommandations sur des dossiers liés à la transition écologique. Ce comité se compose de :

- deux personnes citoyennes de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- une personne représentante d'un organisme du réseau scolaire;
- deux personnes représentantes d'organismes en environnement;
- une personne représentant le milieu économique

La présidence du comité de la transition écologique est assumée d'office par un membre du conseil d'arrondissement.

Deux membres du personnel de l'arrondissement, représentant la Direction des travaux publics et la Direction de l'aménagement du territoire et des études techniques, siégeront également au comité de la transition écologique, sans droit de vote.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3012 0388 - 6 décembre 2022 - Adoption - Avec modification - du Règlement numéro RCA22-30109 intitulé« Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles -
 CA21 30 06 0164 - 1er juin 2021 - Adoption de la Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

DESCRIPTION

Sur les neuf (9) membres du comité de la transition écologique, quatre (4) postes sont comblés par des personnes représentant des organisations ou institutions locales et deux (2) postes sont comblés par des personnes résidentes de l'arrondissement.

Pour combler les postes de membres citoyens, un appel de candidatures s'est déroulé du 24 janvier au 10 février 2023. L'arrondissement a reçu quelque 42 candidatures. Après une première sélection, des entrevues ont été réalisées pour la sélection finale des 2 personnes candidates. Il est donc proposé de les nommer comme membres citoyen(ne)s du comité de la transition écologique, pour un mandat de deux ans.

Un appel de candidatures a aussi été fait auprès d'organisations et institutions locales afin de solliciter leur intérêt à participer au comité de la transition écologique. Il est donc proposé de nommer les personnes désignées par (4) organisations et institutions pour être membres du comité de la transition écologique.

Le présent dossier vise également la désignation d'un (1) membre du conseil d'arrondissement nommé(e) d'office à la présidence du comité de la transition écologique.

JUSTIFICATION

La nomination des sept (7) membres est nécessaire afin d'être conforme au Règlement RCA22-30109 intitulé « Règlement sur la création, la constitution, composition et le fonctionnement du comité de la transition écologique ». qui assure la conformité de la composition du comité de la transition écologique. Le rôle et la quantité des membres, des invités et des observateurs y sont clairement définis afin d'assurer la diligence et l'objectivité dans l'analyse des dossiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2023 en ciblant la priorité, tel que mentionné dans la pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La présente nomination des membres du comité de la transition écologique sera annoncée par l'équipe des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 16 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie ADAM
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-16

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques



Dossier # : 1233997003

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ,
Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de madame Daphney Colin.

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de la conseillère d'arrondissement madame Daphney Colin, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2023-03-24 18:25

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233997003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de madame Daphney Colin.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du 06 décembre 2022, la conseillère d'arrondissement madame Daphney Colin a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

Des changements étant survenus depuis ce dépôt, madame Colin dépose une nouvelle déclaration conformément aux exigences de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3012 0394 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, soit, madame Nathalie Pierre-Antoine, madame Daphney Colin, ainsi que madame Marie-Claude Baril.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 7 du *Code de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseillers d'arrondissement (18-010)*, entré en vigueur le 26 février 2018, les élus doivent mentionner le nom et la fonction de leurs proches qui sont à l'emploi de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'une procédure administrative en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet dans la *Loi sur les élections et les*

référendums dans les municipalités .

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle BRULÉ
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Joseph ARAJ
secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-03-24